



Mars 2020

NOTE DE CONJONCTURE RÉGIONALE DU SECTEUR DES PÊCHES MARITIMES

2019

NOTE DE CONJONCTURE RÉGIONALE DU SECTEUR DES PÊCHES MARITIMES

2019

Caractéristiques générales de la flotte régionale :

Au 31/12/2019, la flotte néo-aquitaine compte **536 navires de pêche professionnelle maritime (avec un PME), soit 4 unités de moins** qu'au 31/12/2018. Globalement la flotte se caractérise de la manière suivante :

	Moyenne	Médiane	Maximum
Âge des navires (années)	29,25	32	66
Taille (m)	12,3	10	38,75
Puissance (kW)	176	110	1080

Caractéristiques globales de la flotte Nouvelle-Aquitaine (CRPMEM NA)

Données des criées néo-aquitaines :

Pour 2019, les 5 criées néo-aquitaines présentent les chiffres de productions suivants :

	Volume (t)	Valeur (M€)	Prix moyen (€/kg)
La Rochelle	1 908,51	9,26	4,85
La Cotinière	4 111,56	25,07	6,10
Royan	918,15	8,86	9,65
Arcachon	1 346,42	10,86	8,06
Saint-Jean-de-Luz/Ciboure	8 499,59	25,92	3,05
Total	16 784,23	79,97	4,76

Données générales des criées néo-aquitaines 2019 (criées)

I. LES FAITS MARQUANTS DE 2019

Exploitation et gestion des ressources halieutiques

▪ Possibilités de captures dans le golfe de Gascogne 2019

Parmi les évolutions de quotas impactantes pour les pêcheries néo-aquitaines, il faut signaler **la baisse importante et persistante des possibilités de pêche de maquereau dans le golfe de Gascogne en 2019 (-20%)**, annuellement pleinement consommées par les pêcheurs qu'ils soient adhérents d'OP ou non. Cette situation, si elle devait encore perdurer, pourrait entraîner d'importants problèmes de gestion notamment avec la mise en œuvre généralisée de l'obligation de débarquement qui vient de débiter cette année¹.

Concernant la sole, espèce phare des pêcheurs Néo-Aquitains dans le Golfe de Gascogne, le quota national a connu une nouvelle augmentation en 2019 (+7%). Les mesures d'encadrement de la pêcherie (arrêts biologiques et maillage des chaluts de fond, notamment) sont maintenues, mais plusieurs assouplissements ont pu être obtenus par la profession en cohérence avec l'amélioration du stock. L'Arrêté du 14 décembre 2018 modifiant l'arrêté du 12 février 2015 régleme ce régime national. La pesée au débarquement de la sole en Gironde et en Charente-Maritime, au vu des mesures du plan sole (Arrêté du 21 mars 2016 et Arrêté du 23 avril 2018 modifié par Arrêté du 6 juillet 2018), avait mis en avant la problématique latente des débarquements de cette espèce pour les « petits » producteurs sur des ports éloignés des criées. A la suite de plusieurs réunions entre les représentants des criées, les représentants professionnels de la pêche et les services de l'Etat, un compromis a été trouvé avec l'**Arrêté du 3 janvier 2019. La limite de l'obligation de pesée en criée commence à partir de 100 kg de sole (obligation de pesée en criée ne veut pas dire obligation de débarquement en criée)**.

Pour cette année 2019, le plafond de capture de bar par les professionnels a une nouvelle fois été abaissé de 2241 en 2018 à 2150 tonnes en 2019. Afin de répondre aux exigences de la Commission européenne, le CRPMEM NA a participé avec le CNPMEM, le CIEM et les autres structures professionnelles à la mise en place d'un régime de licence avec l'instauration de seuil de capture annuel et mensuel pour limiter l'effort sur le stock. Au vu des préconisations, les réflexions sur un nouveau régime de gestion des licences bar a été adopté par professionnels et l'Etat. **Néanmoins, sur la fin de l'année 2019, des limitations par marée supplémentaires ont dû être prises pour contenir les productions**, au vu de la consommation approchant le plafond autorisé. Il s'agit-là d'une problématique de gestion complexe autour d'une espèce phare qui doit être menée malgré tout, alors qu'en parallèle, le prix au kilo en cette période hivernale augmente.

La véritable bonne nouvelle vise le sous-quota de **merlu qui connaît une appréciable augmentation de 23% pour 2019**. Cela a donné aux pêcheurs spécialisés sur ce stock plus de visibilité sur cette année 2019 cristallisée par les limitations de capture de bar.

¹ Le 1^{er} janvier 2019 marque la fin de la période transitoire de la mise en œuvre progressive de l'obligation de débarquement débutée en 2015 avec les pêcheries pélagiques, puis en 2016 avec certaines pêcheries démersales. Cf. Paragraphe « obligation de débarquement ».

▪ Révision du règlement « mesures techniques »

Le règlement européen portant sur la « conservation des ressources halieutiques et la protection des écosystèmes marins par des mesures techniques » faisait l'objet d'un travail de révision depuis 6 ans. Le 13 juin 2019, l'Europe a validé le nouveau cadre législatif définissant les pratiques et les conditions des activités de pêche pour l'ensemble des eaux de l'UE.

Début 2016, une version initiale de la révision du règlement européen sur les mesures techniques avait été publiée par la Commission Européenne. En 2017, à partir de cette version, un travail avait été effectué en parallèle par le Conseil des Ministres de l'UE (en concertation avec la Commission Européenne) d'une part, et par le Parlement Européen (issue de la Commission Pêche) d'autre part. Il existait donc 3 versions de ce projet de règlement :

1. la version initiale de la Commission Européenne proposée en 2016
2. la version du compromis du Conseil des Ministres du 24 avril 2017
3. la version de la Commission Pêche du Parlement Européen votée en plénière par le Parlement Européen le 16 janvier 2018 avec ses amendements.

Ces 2 dernières versions ont servi de base de discussion en vue de la phase de codécision (trilogie) qui a officiellement débuté en mars 2018. Suite à ces négociations, le 13 juin 2019, **le conseil de l'Europe a validé le nouveau cadre législatif définissant les pratiques et les conditions des activités de pêche dans l'ensemble des eaux de l'UE.**

La version du compromis du Conseil des Ministres d'avril 2017 proposait **la pérennisation de certains métiers spécifiques et traditionnels du Golfe de Gascogne comme le chalut à céteau ou le filet à rouget. Ces points concernant directement la pêche régionale ont été accordés par dérogation.**

▪ Obligation de débarquement

La mise en œuvre progressive de l'obligation de débarquement est entrée dans sa phase finale au 1^{er} janvier 2019 car elle concerne à présent toutes les espèces sous quotas et tous les navires de l'Union Européenne. Ainsi, tous les quotas sont aujourd'hui des quotas de capture intégrant les ex-rejets.

Au vu de la complexité de cette réglementation qui présente notamment certaines dérogations (appelées exemptions) en fonction de l'engin de pêche utilisé et de l'espèce capturée, le CNPMM a résumé les mesures à [connaître](#) et des notes d'information ont été envoyées aux professionnels par leurs OP. Il s'agit de bien distinguer les différents cas de figure tels que celui des captures d'espèces sous taille minimale ou celui du devenir des captures faisant l'objet de différentes exemptions. Une sensibilisation à la déclaration des rejets a également été menée en prévision des contrôles, qui devraient être accrus en 2019. Des formations ont été proposées aux pêcheurs afin de comprendre au mieux la mesure et d'être le plus opérationnel possible sur les déclarations.

▪ Brexit

La Politique Commune de la Pêche (PCP) étant fondée sur des règles communes, l'avenir de la pêche en France et en Europe constitue un enjeu principal des négociations du Brexit. Il faut savoir qu'y a une véritable interdépendance économique entre pêcheurs européens.

Les principaux risques d'instabilité identifiés concernent :

- L'accès à l'ensemble des eaux et des ressources de l'UE : les pêcheurs de Nouvelle-Aquitaine partagent avec les Britanniques des zones de pêche et leurs ressources. Il y a selon l'article 5 de la PCP une réciprocité d'accès aux 12-200 milles à laquelle s'ajoutent selon l'annexe 1 de la PCP des accès historiques aux zones des 6-12 milles. **L'enjeu renvoie aux fortes dépendances des flottilles françaises et celles des autres Etats membres aux eaux britanniques avec le maintien des droits historiques.**
- Le maintien des emplois de nombreux marins dépendant des pêches réalisées dans les eaux britanniques.
- La gestion des pêches : le partage avec les Britanniques des mêmes règles de gestion qui se font par l'effort de pêche, les TAC et quotas et les mesures techniques. Ces règles de gestion reposent sur des avis scientifiques élaborés en fonction des meilleures données disponibles. L'enjeu est donc double :
 - La gestion durable des stocks de poissons avec le maintien ou non des règles de gestion commune ;
 - La garantie du maintien de la répartition actuelle des quotas de pêche sur le long terme.
- Le contrôle des pêches : le partage des règles communes de gestion s'accompagne d'obligations concernant le contrôle des pêches et le respect des règles de l'Union. **L'enjeu est donc le maintien d'une équité dans l'application et le respect des règles par tous les pêcheurs qui exploitent les mêmes stocks dans les eaux de l'Union.**
- La commercialisation des produits de la pêche : l'Organisation commune du marché établit un ensemble de règles que la profession partage avec l'ensemble des pays de l'Union (et donc avec les Britanniques). Il est donc important que soient maintenues des relations commerciales réciproques d'autant qu'il y a une forte dépendance des exportations du Royaume-Uni vers l'Europe et en particulier vers la France. L'enjeu pour la filière est donc la libre circulation des marchandises et le respect des normes de traçabilité.

Début 2019, le Parlement européen a validé la proposition de mesure d'urgence de la Commission relative à l'adaptation du règlement de gestion des flottes externes. Le but était de permettre aux navires français de pêcher dans les eaux du Royaume-Uni et d'éviter l'exclusion brutale des navires communautaires dans les eaux du Royaume-Uni en fin d'année. Concrètement, la justification du règlement modifié visait à offrir **un support juridique à l'autorisation réciproque d'activités des flottes communautaires et britanniques.**

Depuis, la ratification de l'accord de retrait a conduit à ce que le Royaume-Uni sorte de l'UE au 1^{er} février 2020. L'accord de retrait prévoit l'instauration d'une période de transition durant laquelle le Royaume-Uni, même s'il n'est plus membre de l'UE, s'engage à appliquer l'ensemble de la réglementation communautaire et donc en ce qui concerne la pêche à respecter la stabilité relative et la PCP. Durant cette période un accord de pêche devra être négocié.

- **Senne danoise**

L'arrêté du 18 septembre 2013 rendant obligatoire la délibération n°2013-21 de l'ex-CRPMEM Aquitaine suspendant l'usage de la senne danoise dans les eaux aquitaines, a été annulé par la Cour administrative d'appel de Bordeaux le 27 octobre 2017. L'arrêté avait été attaqué devant le Tribunal administratif de Bordeaux par la société Armement Coopératif Artisanal Vendéen (ACAV) qui avait conclu en première instance le 7 juillet 2015 au rejet de la requête de l'ACAV. Les conclusions tirées en appel du 7 juillet 2015 ne remettent cependant pas en cause le fond du jugement puisque les motifs retenus, uniquement sur la forme, concernent un défaut de procédure de consultation du public sur l'arrêté du 18 septembre 2013.

Pour rappel, en ex-Poitou-Charentes, l'arrêté du 30 juillet 2015 du Préfet de la Région ex-Aquitaine rendant obligatoire la délibération n°15-2014 du 20 octobre 2014 de l'ex-CRPMEM Poitou-Charentes (similaire à celle de l'Aquitaine) avait été annulé par le Tribunal de Poitiers le 12 mai 2016.

En 2018, les professionnels Néo-Aquitains ont entrepris un travail de réflexion pour la mise en place d'une réglementation de la pratique de la senne danoise en Nouvelle-Aquitaine et des échanges ont été menés avec l'Administration et les acteurs concernés. **L'objectif est d'éviter tout problème de cohabitation dans les 12 milles et de défendre le principe de précaution pour l'exploitation des ressources halieutiques en Nouvelle-Aquitaine.**

En 2019, **les représentants Néo-Aquitains ont voté une délibération en faveur d'une réglementation encadrant ce métier dans les 12 milles de Nouvelle-Aquitaine.** La délibération prévoit une interdiction au sud du 45°35 N (partie ex-Aquitaine) et une dérogation sous conditions dans les eaux charentaises.

Éléments structurels

- **Les mesures du FEAMP**

En 2019, **le FEAMP approche de sa fin de programmation prévue pour 31/12/2020.** Des bilans de la consommation des enveloppes régionales ont été réalisés par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le but de réviser les budgets. Ainsi, des mesures finalement très sollicitées ont pu se doter d'une partie des budgets de mesures peu sollicitées jusqu'ici.

Les projets de **réfection des ports de Nouvelle-Aquitaine** sollicitent près de 3,46 millions d'euros d'aides publiques. Ce sont les ports de La Rochelle, de La Cotinière, d'Arcachon, de Capbreton et de Saint-Jean-de-Luz/Ciboure qui portent ces projets de modernisation. Ces dépenses utilisent une grande partie des enveloppes destinées à la pêche.

Le reste de l'enveloppe réparti sur les mesures dédiées aux flottilles (mesures 31, 32, 38, 41 et 42) a permis, jusqu'à fin 2019, le financement de 58 projets portés par les armateurs de Nouvelle-Aquitaine.

Dès à présent, les structures professionnelles de la pêche s'impliquent dans la préparation du prochain Fonds qui s'intitulera « **FEAMPA** » (Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture). Cet outil permettra le financement de la mise en œuvre des objectifs de la prochaine PCP sur la période 2021 à 2027. Une attention particulière vise déjà la définition de la « **petite pêche côtière** ».

Projets

▪ Programme de repeuplement d'anguilles de moins de 12 cm

Le 22 Janvier 2019, 293 kg de civelles, dont 89.5 kg marqués, ont d'abord été déversés dans l'étang d'Aureilhan. A la suite de quoi, le 1^{er} février 2019, 335 kg de civelles, dont 130 kg marqués, ont été déversés dans l'étang de Cazaux-Sanguinet. Enfin, 6 jours plus tard, le 7 février 2019, 340 kg de civelles dont 178 kg marqués à l'alizarine, ont été déversés sur la portion du fleuve Charente située entre Saint-Savinien (en aval) et 2 km plus en amont que Taillebourg. Les études de mortalité à 15 jours *in situ* et en laboratoire ont révélé une bonne survie générale des civelles. Les premiers suivis scientifiques par pêche aux verveux ont été réalisés à l'automne 2019.

Le CRPMEM Nouvelle-Aquitaine a également poursuivi la mise en œuvre des projets de repeuplement en civelles engagés précédemment par le CRPMEM Aquitaine. Sur l'étang d'Aureilhan, le suivi à 1 an du projet initié en 2018 a été mené à l'été 2019. A la même période, le suivi à 1 an du projet initié en 2018 sur l'étang de Cazaux Sanguinet a été réalisé. Le suivi à 3 ans du projet 2016 mis en œuvre sur l'étang de Lacanau a également été mené à l'été 2019. Ces suivis ont permis de capturer des juvéniles d'anguilles qui sont analysés par le bureau d'étude Fish-Pass pour déterminer s'ils proviennent effectivement des programmes de repeuplement. Concernant la Charente-Maritime, c'est le CDPMEM 17 qui a poursuivi les actions de repeuplement initiées précédemment sur le département avant la saison 2018-2019.

Comme les années précédentes, les projets Adour et GDC Gironde ont bénéficié de l'expertise sanitaire du Groupement de Défense Sanitaire Aquacole d'Aquitaine (GDSAA) pour limiter au maximum les risques sanitaires pouvant être induits par ce type d'opération, ainsi qu'un soutien technique et financier de la part d'ARA France. Le 21 juin 2019, le Bureau du CRPMEM Nouvelle-Aquitaine a décidé de déposer 3 nouveaux projets de repeuplement civelles pour la saison 2019-2020 :

- Un sur l'UGA Adour et cours d'eaux côtiers (pour 300 kg à Aureilhan),
- Un sur l'UGA Garonne-Dordogne-Charente (GDC) pour la partie Gironde en partenariat avec l'AAPPED Gironde (350 kg à Cazaux-Sanguinet)
- Et un sur l'UGA GDC partie Charente-Maritime (350 kg dans la Charente, en amont de Taillebourg et en aval de Chaniers).

Ces 3 projets ont été acceptée en septembre 2019.

Enfin, 3 projets ont été finalisés cette année : Adour 2015, Gironde 2015 et Gironde 2016. Il reste actuellement 10 projets en cours portés par le CRPMEM.

▪ Projets visant à étudier les stocks d'espèces à enjeux socio-économiques forts

Dans le cadre du projet multi-partenarial **BARFRAY**, porté par Ifremer, l'OP La Cotinière a participé à la campagne de marquage réalisée du 20 au 25 février 2019 au large de l'Estuaire de la Gironde sur la frayère. Cette opération n'a cependant pas atteint son objectif initial, car seulement 321 bars adultes ont été marqués. L'objectif de 2000 marquages était trop optimiste, notamment dû au protocole imposé. Néanmoins, cela ne remet pas en cause le projet car il vise tout d'abord à améliorer la compréhension du fonctionnement des zones fonctionnelles de bar. Il vient compléter les

connaissances acquises dans le cadre de l'action marquage du projet BARGIP menée entre 2014 et 2017. Grâce aux **déclarations de recaptures**, l'action doit permettre notamment d'estimer le déplacement apparent des poissons entre la zone de marquage et les sites de recapture.

Étalé sur 3 ans, entre 2019 et 2021, le **projet NOURDEM** (NOURriceries à DEMersaux) a débuté et prévoit la réalisation de campagnes halieutiques annuelles dans les 3 estuaires majeurs français de l'Atlantique que sont la Seine, la Loire et la **Gironde** au moyen d'un chalut à grande ouverture verticale spécialement développé pour l'échantillonnage des poissons démersaux (et notamment celui des **juvéniles de bar**). Ce sont l'Ifremer et le CNPMM qui portent ce projet, en partenariat avec les CRPMM. Il repose sur l'application du protocole opérationnel développé lors de l'action « Bargip Nourriceries », et validé à l'occasion des campagnes NOURDEM Loire et Seine de 2017. A partir des données ainsi acquises, les objectifs du projet sont :

- Produire des indices d'abondance en juvéniles des espèces utilisant les estuaires comme nourricerie, et notamment en juvéniles de bar ;
- Cartographier les nourriceries majeures au sein des estuaires ;
- Caractériser la « qualité » de ces estuaires en tant que nourricerie.

Dans un contexte de continuité du programme de marquage de langoustes rouges, un grand partenariat a été mis en place dès 2018 entre les structures professionnelles et scientifiques, situées entre le Cotentin et le Pays basque, afin de mieux comprendre le recrutement de 4 espèces de crustacés prisés par les professionnels, que sont : le **homard, le tourteau, la langouste rouge et l'araignée**. De là est né le projet **RECCRU** qui étudie le RECrutement des CRUstacés (de ces 4 espèces). Ce projet multi-partenarial de 6 ans porté par Ifremer intègre les comités des pêches de la façade atlantique, le CNPMM, l'Université de la Sorbonne, l'ENSTA Bretagne, le PNM d'Iroise, le SMEL, la Station Biologique de Roscoff, et, les lycées maritimes bretons. Ce projet a pour ambition de développer un réseau de suivi le long du littoral qui permettrait de suivre **l'abondance des stades jeunes (larves et recrues)** des 4 espèces de crustacés visées et d'améliorer les connaissances sur leur biologie et écologie. Ce réseau s'appuiera sur l'utilisation de collecteurs, de casiers standards et de chalut à zooplancton. Ce travail en lien étroit avec les pêcheurs qui exploitent ces espèces apportera les informations sur les tendances à 4 ou 5 ans de l'évolution de ces stocks. La finalité est de fournir des données nouvelles qui permettent aux pêcheurs d'anticiper l'évolution d'un stock en ajustant au mieux les règles de gestion.

Fin 2019, sur avis de la Commission Crustacés du CNPMM, une mesure de **marquage systématique de langouste rouge** a été votée à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Cette nouvelle mesure qui s'appliquera en 2020 vise à baguer tous les spécimens de taille commerciale débarqués. Les captures de janvier à mars ainsi que les femelles grainées (quant à elles, toute l'année) restent interdites. L'objectif de ce marquage est de connaître le plus précisément possible les débarquements de cette espèce chaque année sur la façade atlantique.

- **Projet PAMPAQ (Pêche professionnelle dans les Aires Marines Protégées en Aquitaine)**

Le projet PAMPAQ est entrepris en partenariat avec l'ex-Agence Française pour la Biodiversité (ex-AFB) sur 4 sites Natura 2000. Trois de ces sites sont localisés sur la Côte Basque : « Falaises de Saint-Jean-de-Luz à Biarritz », « *Domaine d'Abbadia et Corniche Basque* » et « *Côte Basque Rocheuse et Extension au Large* ». Le dernier se nomme « *Portion du Littoral Sableux de la Côte Aquitaine* » (ou vulgarisé en « Carcans-Hourtin ») et se situe entre Lacanau-Océan et Hourtin-Plage de la côte jusqu'aux 12 mn.

Le principe de « l'analyse de risques pêche » est basé sur la méthodologie du Muséum national d'Histoire Naturelle et consiste à superposer la cartographie des activités de pêche professionnelle avec celle des habitats marins.

Sur le site « Carcans-Hourtin », pour y arriver, le volet pêche professionnelle du diagnostic socio-économique a été réalisé et vient d'être finalisé début 2019.

Toujours en suivant la méthode, sur l'ensemble des 4 sites Natura 2000 concernés par le projet, les interactions ont été analysées en prenant en compte les impacts potentiels des engins de pêche et la sensibilité des habitats à ces pressions physiques. Suite à l'identification de plusieurs niveaux de risques significatifs sur le site (qualifiés de modérés et de forts), des réunions sur les mesures de gestion à mettre en place ont été organisées entre la profession et les services de l'état.

Lors du dernier COFIL du projet PAMPAQ, le 25 juin 2019, les mesures présentées pour les 3 sites de la Côte basque ont fait consensus entre les parties prenantes, notamment parce qu'aucun engin n'entrave l'atteinte des objectifs de conservation des habitats. Concernant le site de « Carcans-Hourtin », les débats sur les mesures à mettre en place se sont longuement focalisés sur la pratique du chalut de fond (métier identifié à risque d'ordre modéré et fort par la méthodologie). **Cependant, aucun consensus n'a été trouvé.** Un Rapport de fin de projet a été rédigé et retrace les avis divergents. Néanmoins, la concertation sur les mesures de gestion à mettre en place va probablement continuer dans les prochains mois dans l'espoir de trouver un compromis. Le risque est qu'une fermeture spatiale soit imposée dans les prochaines années.

- **Projet PIMBA**

Pour répondre aux enjeux portés par le plan de gestion du Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon (PNMBA), une étude sur les **interactions entre les activités de pêche professionnelle et les richesses naturelles** est mise en place sur son périmètre. Cette étude porte sur :

- L'identification des activités de pêche professionnelle susceptibles d'interagir avec les différentes richesses naturelles du PNMBA ;
- La qualification de ces interactions ;
- La proposition de mesures de gestion le cas échéant.

Placée sous le pilotage du Conseil de gestion du PNMBA, cette étude obligatoire s'inscrit dans un contexte Natura 2000 liés à la présence de sites dont le PNM est opérateur, avec des attentes spécifiques inhérentes à ce niveau de protection européen. Ce projet fait l'objet d'un dépôt de dossier auprès du DLAL du Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre.

Pour identifier les activités de pêche professionnelle, la méthodologie appliquée est similaire au Projet PAMPAQ. Cette étape d'identification des activités correspond à **l'établissement du diagnostic des**

Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Nouvelle-Aquitaine

activités de pêche professionnelle de la méthodologie « d'analyse de risques pêche ». Ainsi, à la suite d'enquêtes de terrain auprès des pêcheurs travaillant au sein du Bassin et dans son ouvert, le CRPMEM NA est en train de réaliser un rapport exhaustif des activités de pêche et fournira également un atlas cartographique des métiers pratiqués sur le périmètre du PNMBA. Puis, en 2020, l'analyse des interactions entre les activités « perturbant » les habitats identifiés comme sensibles sera l'étape clé de ce projet.

- **Projet ARPEGI**

Le dossier de candidature à l'appel à projet FEAMP « mesure 40.1 d : Analyse de risques pêche et proposition de mesures dans les sites Natura 2000 » correspondant au projet ARPEGI (pour Analyse de Risques Pêche au sein du PNM de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis) a été déposé le 15 juin 2019 par le Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis. Le PNM EGMP, en tant que porteur du projet, s'appuie sur les 5 comités des pêches dont les navires fréquentent le périmètre du PNM. Les comités partenaires/prestataires sont : le CRPMEM Bretagne, le COREPEM, le CRPMEM Nouvelle-Aquitaine, le CDPMEM 17 et le CDPMEM 33. Là encore, à l'instar des projets « PAMPAQ » ou « PIMBA », l'objectif est de mener à bien, sur la période 2020-2022, « l'analyse de risque pêche » sur la totalité des sites N2000 compris dans le périmètre du PNM EGMP. A noter que le projet prévoit aussi d'inclure le site N2000 oiseaux du Plateau de Rochebonne, au large du PNM. Au total, ce sont 25 sites N2000 (habitats-faune-flore et oiseaux) qui sont concernés par le projet. Une première estimation permet de dire que près de 650 navires de pêche professionnels réalisent au moins une opération de pêche dans la zone du projet chaque année.

Dans les grandes lignes, la méthodologie est similaire à celles des projets précités, puisqu'il s'agit d'évaluer le risque de porter atteinte aux objectifs de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaires (HIC et EIC) par les activités de pêche professionnelle, puis de proposer des mesures réglementaires et adaptées. On note toutefois que le projet devrait entreprendre **un diagnostic socio-économique des activités de pêche** relativement précis qui permettra d'évaluer la santé des différentes flottilles et d'évaluer les effets de potentielles de mesures de gestion qui pourraient être proposées. Un préprojet, préalable à ARPEGI, associera le PNM et les comités des pêches pour initier cette étape de diagnostic socio-économique. Ce préprojet débutera en 2020.

- **Projet d'installation d'un câble de fibre optique sous-marin par Alcatel Submarine Networks**

L'appropriation du territoire maritime est une problématique de plus en plus pressante. De nombreux projets industriels ou techniques naissent et apparaissent sur nos côtes. Dans un processus de concertation véritablement nécessaire, les porteurs de projets doivent composer avec les professionnels de la pêche pour s'assurer que ces nouvelles activités ne remettent pas en cause la pérennité des activités traditionnelles.

Alcatel Submarine Networks a rencontré le CRPMEM NA pour présenter son **projet de câble de fibre optique sous-marin reliant la France et les Etats-Unis (appelé « AMITIE »)**. Dans le contexte de la mondialisation et des progrès perpétuels en matière de technologie, ce type de projet n'est pas étonnant. De plus, il s'agit d'un projet d'intérêt sociétal. Des études géophysiques et géotechniques entreprises par le prestataire d'Alcatel se sont déroulées en mai 2019 sans encombre, grâce à une

communication mise en place en amont envers les professionnels, notamment ceux travaillant sur le tracé du futur câble. Les travaux pourraient débuter fin 2020.

▪ Parc éolien offshore d'Oléron

Avec la nouvelle procédure (2016) dite « de dialogue concurrentiel », il est fort probable que plusieurs développeurs éoliens se positionnent sur la réalisation d'un parc éolien offshore au large de l'île d'Oléron **si l'appel d'offre venait à paraître** (en 2020 selon les mots de l'ex-Ministre DE RUGY). Le cas échéant, il sera délicat pour les organisations professionnelles de dialoguer avec tous simultanément.

Ainsi, en vue du lancement d'un potentiel appel d'offre en 2020, le CRPMEM NA souhaite concerter la profession pour synthétiser les demandes et besoins autour d'un tel projet. **Une ou plusieurs réunion(s) portuaires sera/seront organisée(s) en 2020 pour rencontrer les structures pêche mais aussi les pêcheurs** et recueillir leurs avis sur les éléments que l'on connaît du projet. L'objectif de ce travail serait de synthétiser en amont les demandes de la profession dans un document afin qu'elles puissent être reprises, tout ou partie, dans le cahier des charges de l'appel d'offre.

▪ Projet GENHYPÊCHE

Dans un contexte de prise de conscience environnementale, la dépendance de l'activité de pêche envers les carburants pétroliers dont les réserves sont limitées, dont le coût est fluctuant et dont la combustion produit des gaz à effet de serre conduit à réfléchir à des solutions nouvelles. **Améliorer la performance environnementale des navires** tout en diminuant les dépenses de carburant est donc un véritable enjeu pour la filière pêche.

Lancé par le CRPMEM NA, le projet GENHYPÊCHE (pour GÉNérateur d'HYdrogène à bord d'un bateau de PÊCHE) s'intéresse à **l'efficacité du générateur d'hydrogène** avec pour but de l'installer à bord des navires de pêche. Le principe de fonctionnement de ce dispositif est basé sur l'injection d'un mélange hydrogène/oxygène, produit par électrolyse de l'eau, dans la chambre de combustion du moteur. Le but de cette injection est d'améliorer la combustion du moteur en réduisant les imbrulés et la calamine. Le mélange est aspiré directement par les turbos et ainsi injecté dans la chambre à combustion du moteur. Il a déjà été installé sur un fileyeur de Capbreton et suscite l'intérêt d'autres armateurs notamment de chalutiers. A ce stade, les premiers retours sont positifs. Les pionniers estiment une réduction de leur consommation de carburant de l'ordre de 20%.

De part ce projet, le CRPMEM Nouvelle-Aquitaine souhaite ainsi pouvoir étudier le gain énergétique réel ainsi que la diminution d'émission de polluants liés à l'installation à bord d'un tel équipement. A l'issue du test de cet équipement sur un chalutier, les mesures et résultats obtenus nous permettront d'indiquer la consommation en carburant et les émissions de polluants avant et après l'installation du module à hydrogène. Le projet GENHYPÊCHE reçoit le soutien financier de France Filière Pêche.

En 2020, un projet GENHYPÊCHE 2 s'intéressera aux aspects sécurité à bord du dispositif. A ce jour, la Commission Régionale de Sécurité (CRS) a autorisé l'installation de ce dispositif sur 10 navires à titre expérimentale. Les résultats de ces 2 phases sont très attendus afin de poursuivre le développement de cet outil.

- **Projet « FIND »**

Le projet FIND (Filets coNnectés pour une pêche Durable) a pour objectif de tester un dispositif pour connecter les filets de pêche afin qu'ils diffusent leurs coordonnées géographiques. Ce projet est né du constat de la perte, chaque année, de filets par les navires, le plus souvent en raison de la perte du fanion qui sert à localiser visuellement les filets. Ceci entraîne une **perte économique** (produits de la pêche, du matériel, du gasoil consommé et du temps passés à rechercher les filets) **mais aussi un impact écologique**. En effet, le filet perdu représente une source de pollution non négligeable de plastique quand il est à la dérive, et constitue un engin « fantôme » qui est toujours susceptibles de pêcher des poissons.

La localisation des filets de pêche est possible grâce à l'utilisation d'un **récepteur acoustique** attaché sous le navire de pêche et d'une balise acoustique (ou « pinger ») disposée sur le filet. Le récepteur suit le principe d'un sonar passif, qui ne fait qu'écouter les signaux transmis par la balise. Ce récepteur est constitué de plusieurs hydrophones qui permet d'estimer la localisation de ladite balise. Plusieurs techniques de localisation sont encore envisagées. En fonction de paramètres calculés sur l'intelligence à bord du navire et du positionnement des hydrophones sous l'eau, il serait alors possible de pointer la position de la balise et donc du filet sous l'eau. La longueur du filet pouvant atteindre 10 km, ce dernier sera équipé de plusieurs balises.

Enfin, avec un objectif double, les fréquences sélectionnées pourraient être celles qui ont le plus de chances **d'effaroucher les mammifères marins**, afin de les éloigner des filets.

Les premiers tests sont prévus début 2020, en situation sur le fileyeur CRESUS de Capbreton.

Ce projet est porté par l'Université de Bordeaux au travers du programme d'innovation SPRING Océan et est soutenu par la région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Gouvernance

▪ Parc Naturel Marin (PNM) de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis

Les travaux d'élaboration du plan de gestion se sont terminés en avril 2018 avec la validation du document en Conseil de Gestion du PNM, faisant suite à de nombreux échanges en groupes de travail et en réunions des commissions géographiques et du Conseil de gestion auxquels le CRPMEM Nouvelle-Aquitaine a participé.

Le projet pluriannuel « stratégie d'actions 2019-2021 » du Conseil de gestion vient d'être mis en œuvre suite à sa validation en avril 2019. Parmi les 5 objectifs affichés, un concerne l'amélioration de la connaissance, dans lequel, **un état des lieux socio-économique des activités de pêche** est prévu (cf. paragraphe « ARPEGI »).

Comme pour le PNM du Bassin d'Arcachon et les autres sites Natura 2000 néo-aquitains, les « analyses de risques pêche » doivent être réalisées. Cette obligation réglementaire rentre ainsi *de facto* dans le programme d'actions du Conseil de gestion.

Début 2019, le CRPMEM NA s'est entretenu avec le COREPEM, le CDPMEM 17 et le CDPMEM 33 afin que la profession s'organise autour de cette mission réglementaire, d'où le projet **ARPEGI** (Analyse de Risques Pêche au sein du PNM de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis ; cf. « Projet ARPEGI »). Ainsi pour la profession, la première étape qui a débuté fin 2019 consiste en la réalisation d'un diagnostic des activités de pêches sur l'immense périmètre du PNM EGMP.

▪ Conseil Maritime de Façade Sud-Atlantique (CMF SA)

Le CRPMEM Nouvelle-Aquitaine a continué de participer activement aux réunions du CMF SA, notamment à la commission spécialisée « Economie de la mer » du Conseil Maritime de Façade dont Patrick LAFARGUE est le Président, à la commission « Lien Terre-Mer » dont la vice-présidence est assurée par Jacqueline RABIC et à la Commission Permanente.

Le CRPMEM NA a ainsi contribué à l'élaboration du Document Stratégique de Façade dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre Planification de l'Espace Maritime et de la révision des Objectifs Environnementaux du Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM) découlant de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM). Un travail important d'expertise auprès de la Direction Interrégionale de la Mer Sud-Atlantique (DIRM SA) a été mené sur la définition des objectifs socio-économiques stratégiques et des indicateurs associés ainsi que sur la carte des vocations.

Début 2019, dans le cadre de la consultation réglementaire (conformément à l'article R 219-1-10 du code de l'environnement), **le CRPMEM Nouvelle-Aquitaine a rendu un avis sur la stratégie de façade maritime Sud-Atlantique**. Après relecture, le CRPMEM NA émet, avec malgré tout plusieurs réserves, un avis favorable au projet de stratégie de façade Sud Atlantique. Cet avis favorable assorti de réserves, s'est traduit par une abstention du Président du CRPMEM NA lors du vote du CMF du 28 mai 2019, portant sur le volet stratégique du DSF Sud-Atlantique. Le premier volet du document stratégique de façade a ensuite été validé par les 2 Préfets maritime et de région à l'automne 2019.

Par la suite, le CRPMEM NA a participé aux travaux d'élaboration du 2^e volet opérationnel du DSF SA, pour lequel un dispositif comprendra un suivi (indicateurs) et un plan d'actions (mesures). L'adoption est prévue à horizon fin 2021.

Actualités des GALPA en 2019

En novembre 2019, la DPMA a validé la demande des Régions pour le report de fin de conventionnement des projets du 31/12/2020 au 31/12/2021. La date de fin d'exécution des projets est reportée de fait au 30/06/2022 et les derniers projets peuvent être déposés jusqu'au printemps 2021 auprès des GALPAs.

▪ GALPA La Rochelle-Ré-Charron

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et le Département de la Charente-Maritime ont constitué un Syndicat mixte au vu de gérer et d'exploiter le Port de Chef de Baie à La Rochelle. Un ingénieur travaux a été recruté au sein de cette structure et un programmeur a été sélectionné pour réaliser les études sur les travaux de rénovation du port de pêche.

Au sein du GALPA, en matière de pêche, le projet majeur de 2019 est celui de « la stratégie de développement du port de Chef de Baie La Rochelle à échéance 20 ans ».

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle a également organisé un concours vidéo sur les métiers et produits de la mer destiné aux élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} afin de mieux leur faire connaître ces métiers et de susciter des vocations.

Pour la suite, le GALPA souhaiterait développer des liens avec le Lycée Maritime et Aquacole de La Rochelle via une présentation du GALPA et de ses projets aux élèves. Cela serait aussi l'occasion de mettre en avant leurs formations dans le calendrier 2021 du GALPA La Rochelle-Ré-Charron.

Pour la fin de la programmation du FEAMP, les objectifs du GALPA sont d'accompagner les projets de développement en lien avec le Port de Chef de Baie et la démarche La Rochelle Territoire Zéro Carbone ainsi que de mettre en œuvre des projets de coopération notamment sur l'économie circulaire à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

▪ GALPA Marennes-Oléron

En 2019, le GALPA Marennes-Oléron a sélectionné 14 nouveaux projets projetant une consommation de l'enveloppe à 64%, parmi lesquels, on peut citer :

- Une Mission d'étude pour le développement de la coopération entre les zones de pêche Marennes Oléron et Caraquet ;
- LITTOPEC : Enjeux Environnementaux sur le LITTOral des PERTuis Charentais qui étudiera de manière pluridisciplinaire la qualité des eaux (état des lieux juridique, réglementaire et social) ;
- L'acquisition d'une presse à polystyrène pour la valorisation des caisses à marées ;

Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Nouvelle-Aquitaine

- CO3DEMAR qui a pour objectif la réalisation d'un état des lieux des déchets marins débarqués par les pêcheurs.

Ce projet CO3DEMAR s'opère dans 3 ports oléronais et permettra, à terme, de quantifier et de qualifier les déchets collectés. Le projet s'attachera également à décrire la perception des professionnels vis-à-vis de ces déchets. Cette opération est menée conjointement entre le CDPMEM 17 et la LPO.

Dans le cadre des Rencontres Nationales DLAL FEAMP qui se sont déroulées du 27 au 29 mars 2019 sur le territoire de Marennes-Oléron, puis à Boulogne-sur-Mer les 5 et 6 novembre 2019, différents supports de communication ont été élaborés (kakemonos, vidéos et brochures).

Pour le prochain comité de sélection prévu le 20 février 2020 à Saint-Trojan-les-Bains, 6 nouveaux dossiers sont visés en opportunité et 2 en sélection définitive. Avec la prise en compte de ces dossiers la projection de consommation de la maquette FEAMP est de 92%.

▪ GALPA Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre (BARVAL)

Comme décrit précédemment dans le paragraphe « PIMBA », sur le territoire BARVAL, en 2019, les efforts mis en œuvre par les structures locales ont permis le lancement de l'étude des interactions pêche professionnelle/richesses naturelles sur le Bassin d'Arcachon, portée par le PNM BA. Le GALPA BARVAL participe financièrement au projet dont le but est de répondre à la méthodologie de « l'analyse de risques pêche ».

Le GALPA a également soutenu le Pavillon des Métiers de la Mer lors du Salon Nautique d'Arcachon, au cours duquel ont été mises en avant les pratiques culturelles et la transformation des produits de la pêche et l'ostréiculture. Le CDPMEM 33 a aussi organisé et participé à des animations, telles qu'une battle culinaire, un atelier de cuisine ou encore une vente à l'encan.

Autrement, l'association « Vues du Cap » a pour projet de réaliser 3 portraits-documentaires de passeurs de mémoire liée à la pêche et à l'ostréiculture du Bassin d'Arcachon. Enfin, un travail a été entamé avec le Port d'Arcachon afin de sensibiliser le grand public à l'activité de pêche professionnelle sur le port en réalisant des visuels installés sous la halle des pêcheurs. L'objectif est de réaliser cela en 2020.

Depuis fin 2019, le GALPA a également initié un travail de collaboration avec le PNM Bassin d'Arcachon pour identifier ses besoins pour les années 2020 et 2021, notamment pour des actions pêche, afin d'anticiper les modalités de leur inscription dans le cadre du programme DLAL en cours.

Enfin, le GALPA a contribué aux travaux de concertation pour la contribution régionale au FEAMP 2021-2027, ainsi qu'à l'enquête sur la Petite Pêche Côtière commandée par France Agrimer.

▪ GALPA Côte basque-Sud Landes

Sur le territoire Côte basque-Sud Landes, plusieurs projets pêche ont avancé. Parmi les projets déposés, le projet intitulé « Démarche préalable à la création d'une filière locale *Ikejime* », porté par le CIDPMEM 64-40, a mobilisé beaucoup d'énergie de la filière pêche locale avec l'organisation d'un premier déplacement d'une délégation sur le Port de Quiberon en juin. En septembre 2019, la délégation s'est rendue au Japon pour rencontrer les acteurs de la filière *Ikejime*.

Un kakémono a été réalisé, à l'occasion des rencontres nationales du DLAL de Marennes, par le réseau national ce qui permet d'avoir à disposition un nouvel outil de communication. De plus, le CIDPMEM 64-40 a animé le stand du Conseil départemental et de la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques au SIA à Paris le vendredi 1^{er} mars 2019. Cette opération s'est renouvelée au Salon « Les Basques à Bordeaux » 2019, avec de nombreux partenaires de la filière pêche locale (OP Pêcheurs d'Aquitaine, CCI Bayonne Pays Basque, la criée de Saint-Jean-de-Luz/Ciboure, l'Association Uhaina et l'Entreprise ONAKE).

Autrement, le COSEL réuni le 21 mai a donné un avis d'opportunité favorable aux 2 dossiers qui lui ont été présentés qui sont :

- Un sur la « création d'un atelier expérimental pour la revalorisation de matériels de pêche usagés et l'insertion professionnelle », porté par la CCI Bayonne Pays Basque. Il s'agit d'un projet qui annule et remplace le projet du même nom soumis au COSEL le 21 décembre 2017, ceci pour porter sa durée de réalisation à 2 années contre 1 initialement prévue.
- Et un sur la « création d'une exposition itinérante sur les algues de la côte basque : patrimoine, écologie et utilisations » porté par le CPIE Littoral basque.

▪ **Coopération des GALPA de Nouvelle-Aquitaine**

La coopération entreprise dès le départ en 2014 entre les 2 GALPA de Charente-Maritime a permis le montage de plusieurs projets à l'échelle du département (e.g. projet LITTOPEC), de couvrir divers acteurs et publics, et, de gagner en communication.

Depuis 2017, les 4 GALPA de la Nouvelle-Aquitaine réfléchissent au montage d'un projet de coopération autour de l'économie circulaire. Après l'identification des filières existantes de valorisation et des acteurs présents sur chacun des territoires, un premier diagnostic a été posé en 2018. La Région Nouvelle-Aquitaine a ainsi pu ouvrir un appel à projet. Dans ce contexte, un projet d'intérêt régional est rapidement apparu. Il prévoit d'évaluer les sources de productions de déchets ostréicoles et de la pêche sur tout le littoral régional afin de **coordonner des filières d'économie circulaire pouvant revaloriser ces déchets**. La question qui reste en suspens est celle du portage du projet.

Actions de valorisation de la filière

▪ Opérations de communication

Le 24 janvier 2019, le CRPMEM Nouvelle-Aquitaine a été invité à Biganos pour **présenter les métiers de la pêche aux collégiens locaux et de Gujan-Mestras**. Ainsi, le Groupement d'Employeurs des métiers de la Mer du Bassin d'Arcachon a mis à disposition au CRPMEM NA un stand afin d'y installer des flyers, des kakemonos et son écran TV. Le CDPMEM 33 y a aussi participé.

Grâce au partenariat avec l'Agence de l'Alimentation de la Nouvelle-Aquitaine (AANA) et avec France Filière Pêche (FFP), la filière pêche régionale de Nouvelle-Aquitaine a pu être présente et visible lors de manifestations d'envergure cette année 2019.

La filière pêche Nouvelle-Aquitaine s'est rendue au **Salon International de l'Agriculture de Paris** (qui s'est déroulé du 23 février au 3 mars 2019). FFP a mis à disposition une partie de son stand Pavillon France à la filière pêche Nouvelle-Aquitaine pendant une journée. De nombreuses animations ont contribué à valoriser les produits régionaux néo-aquitains ainsi que la filière pêche régionale grâce à des démonstrations culinaires, des dégustations et un étal de poissons.

L'association « Café économique de Pessac » a vivement souhaité convier les représentants professionnels de la pêche régionale à un **débat ouvert sur les actions menées par la filière et les moyens développés en faveur de l'environnement marin**. Le CRPMEM NA a répondu favorablement à l'invitation. Ainsi, le 16 avril 2019, le débat a réuni une quarantaine de curieux venus poser des questions et dialoguer sur l'image véhiculée par la pêche, les actions entreprises par la profession et la réglementation mise en place. Les échanges ont été riches en informations. En retour, l'association a fait remarquer que le public avait particulièrement apprécié la thématique du jour.

Au **Salon de l'Agriculture de la Nouvelle-Aquitaine de Bordeaux**, second évènement phare de l'année, l'AANA a mis à disposition de la filière pêche néo-aquitaine un stand de 15m², situé en face du ring des animaux. Sur cet espace très passant et attractif, le stand de la filière a pu bénéficier d'une forte visibilité pendant le Salon qui s'est déroulé du 1^{er} au 10 juin 2019. Regroupées sous la bannière « Les pêches de la Région Nouvelle-Aquitaine », les structures professionnelles régionales des domaines maritime et fluvial ont valorisé la filière et leurs productions durant 10 jours.

Dans le but de s'impliquer localement en Charente-Maritime en matière d'évènement de communication, le CRPMEM NA a accompagné le Syndicat Mixte du Port de Pêche de La Rochelle et l'OP FROM Sud-Ouest lors de la **Fête du port de pêche de La Rochelle** qui a eu lieu le samedi 20 juin 2019. En plus d'une visite commentée de la criée, un stand a été mis en place pour présenter les métiers de la pêche et les produits. L'OP en a profité pour mettre en avant des portraits photos de marins-pêcheurs tout juste réalisés. L'évènement a été un succès.

En collaboration avec l'AANA, le CRPMEM a bénéficié d'une **loge privée au stade Matmut Atlantique de Bordeaux**, à l'occasion du match de ligue 1 de football entre les Girondins de Bordeaux et le Paris Saint-Germain, le 28 septembre 2019, pour mettre à l'honneur la pêche maritime et fluviale de Nouvelle-Aquitaine. Toujours dans le but de communiquer sur la filière et ses produits, le CRPMEM et l'AAPPED 33 ont proposé à la dégustation des produits phares et nobles : foie de lotte, thon germon, sardine, lamproie et crevette rose. L'affluence massive observée et les retours positifs du public témoignent clairement du succès de l'opération.

- **Attaques médiatiques contre les pêcheries**

La pêche reste bien souvent le bouc émissaire notamment de nombreuses ONG et associations écologistes. Les attaques contre les pratiques sont régulières, sans pour autant dévoiler des arguments fondés. On note que les échouages de mammifères, tels que les dauphins, ou les échouages de morceaux de filets sur les plages sont des sujets qui font très facilement l'actualité régionale et nationale. Les attaques médiatiques avaient déjà été violentes en 2018, mais cela a pris encore plus d'ampleur en 2019. La profession tente de dépassionner les débats avec des arguments factuels.

Les échouages de cétacés sur les côtes atlantiques ont connu un pic sinistre durant l'hiver 2018-2019. La profession a été tenue pour responsable de ce phénomène largement relayé dans les médias sans aucune contextualisation et explication des épiphénomènes adjacents.

Pourtant, les pêcheurs travaillent avec les scientifiques depuis de nombreuses années pour tenter de réduire les captures accidentelles et expliquer la hausse des échouages. Les pêcheurs témoignent d'un plus grand nombre de mammifères marins sur les zones de pêche ces dernières années. Ils se passeraient bien de remonter un dauphin dans leur filet, et pourtant face aux nombreuses attaques d'ONG environnementales, il semble nécessaire d'insister sur le fait que ces captures accidentelles ne sont pas intentionnelles. Pour les éviter, les pêcheurs se sont équipés de pingons (répulsifs acoustiques). Ce qui a permis une baisse significative du nombre de captures accidentelles sur les chalutiers pélagiques. Cependant d'autres flottilles pourraient être impliquées et le programme [LICADO](#) a donc été lancé en 2019 pour mieux comprendre ces interactions et expérimenter d'autres solutions pour ces autres métiers. Parallèlement, le projet ObsenPêche permet de tester la mise en place d'un réseau de pêcheurs sentinelles pour améliorer la connaissance sur les circonstances des interactions. Les pêcheurs français sont proactifs : un grand nombre embarque des observateurs en mer. Mais ils ne sont pas seuls à opérer dans le golfe de Gascogne. Le CRPME NA est également membre du groupe de travail national sur les captures accidentelles auquel participent certaines ONG environnementales. Les échanges y sont constructifs.

Quel que soit le sujet des attaques médiatiques, le CRPME NA invite à se méfier des raccourcis véhiculés par certaines associations qui ne cherchent qu'à créer des polémiques sur la base d'opinions extrêmes.

- **« Ras le bol » des pêcheurs**

La gestion complexe des pêcheries, les variations annuelles des possibilités de captures, le manque de visibilité socio-économique sur le moyen/long terme, l'augmentation constante des coûts inhérents aux entreprises, l'alourdissement de la réglementation, les conséquences du Brexit, les attaques médiatiques, ou encore les attaques juridiques... alimentent un cocktail qui risque de détoner dans un futur proche.

Ce ressenti des pêcheurs n'est pas nouveau. Même s'il n'est pas toujours véhiculé au quotidien, mois après mois, il se fait de plus en plus pressant. Il s'agit d'une liberté d'exercer une profession ancestrale nourricière qui disparaît au profit d'une camisole.

Les chiffres de la pêche présentés dans le paragraphe suivant ne permettent pas de contredire ce ressenti.

II. Chiffres 2019

Caractéristiques de la flotte régionale

NB : les chiffres présentés sont issus du service de suivi des pêches régionales du CRPMEM NA.

Mouvements des navires au sein de la flotte régionale

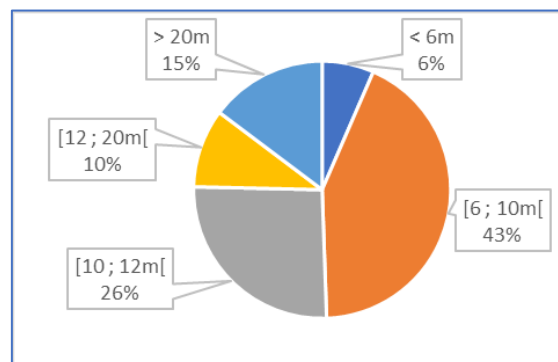
Au 31/12/2019, on compte **536 navires** de pêche professionnelle maritime dans la nouvelle région (navires avec un PME), soit une légère **diminution de 4 unités** par rapport au 31/12/2018. Ce sont 30 sorties de navires de pêche de la flotte qui n'ont pas été compensées par les 26 entrées. A cela s'ajoute 117 navires CMP-CPP dont **24 navires** d'entre eux détiennent des licences de pêche. Enfin, **37 navires utilisés par des pêcheurs-à-pied** professionnels complètent la liste des navires professionnels « liés à une licence de pêche ».

Dpts	Nb de navires avec PME	QM	Nb de navires avec PME	Entrées 2019	Sorties 2019	Δ 2018/2019	+ navires CPP	dont CPP avec une licence pêche	+ autres navires de PàP	+ PàP sans navire	Nb de navires "liés à une licence de pêche"	
Charente-Maritime	240	La Rochelle	70	3	5	-2	2	2	3	31	75	273
		Île d'Oléron	72	3	5	-2	-	-	3		75	
		Marennes	98	4	5	-1	3	3	22		123	
Gironde	141	Bordeaux	34	1	2	-1	1	-	1	-	35	169
		Arcachon	107	8	7	+1	111	19	8	1	134	
Pyrénées-Atl./Landes	155	Bayonne	155	7	6	+1	-	-	-	10	155	155
N.-A.	536			26	30	-4	117	24	37	42	597	

Effectifs de la flotte par quartier maritime (au 31/12/2019 ; CRPMEM NA)

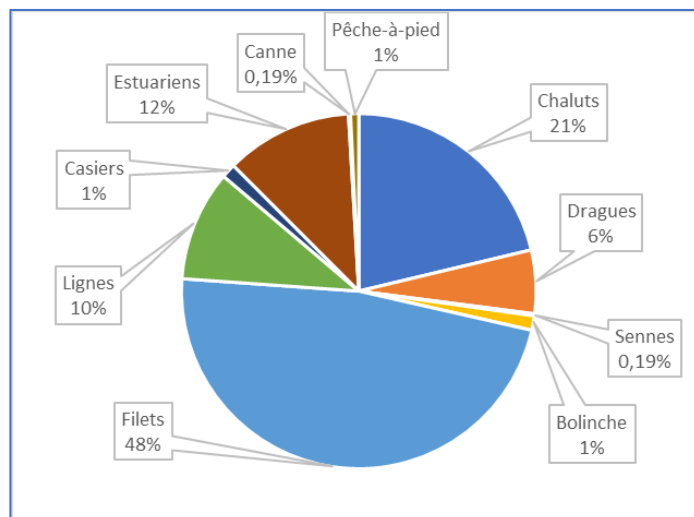
Flotte et flottilles

Classes de taille tous navires confondus	Nb navires	%	<12m / >12m
< 6m	35	6,5%	75,4%
[6 ; 10m[230	42,9%	
[10 ; 12m[139	25,9%	
[12 ; 20m[53	9,9%	23,6%
> 20m	79	14,7%	
Total	536	100%	100%



Effectifs de la flotte par classe de taille, tous navires confondus (au 31/12/2019 ; CRPMEM NA)

Métiers principaux	Nb navires	%	Art traînant / dormant
Chaluts	114	21%	27%
Dragues	31	6%	
Sennes	1	0,19%	
Bolinche	7	1%	73%
Filets	255	48%	
Lignes	54	10%	
Casiers	7	1%	
Tamis	62	12%	
Canne	1	0,19%	
Pêche-à-pied	4	1%	



Effectifs de la flotte par famille de métiers (au 31/12/2019 ; CRPMEM NA)

Il existe une diversité de métiers de pêche, mais avec une prépondérance d'arts dormants (73%). Les arts traînants ne représentent qu'environ 27% de la flotte. Cependant, bien souvent les pêcheurs utilisent plusieurs engins de pêche. La polyvalence des métiers est très répandue au sein de la flotte. Mais cette polyvalence est difficile à représenter sur les illustrations précédentes.

"Pays d'attache" étranger	Nb de navires
Irlande	28
Espagne	20
Ecosse (R.-U.)	7
Sénégal	1

Principaux ports d'attache	Nb d'unités
La Cotinière	69
Arcachon	56
La Rochelle	50
Saint-Jean-de-Luz/Ciboure	46
Royan	29
Anglet/Bayonne	22
Capbreton	22
Gujan-Mestras	19
Lège-Cap-Ferret	18
<i>Castletownbere (Irlande)</i>	19
Mortagne-sur-Gironde	16
Bourcefranc-le-Chapus	11
Boyardville	10

Effectifs de la flotte régionale par « pays d'attache » étranger et par principaux port d'attache observés (au 31/12/2019 ; CRPMEM NA)

Les navires se répartissent sur toute la façade maritime de la région : de La Rochelle à Hendaye. Mais quelques-uns se situent aussi en Bretagne et même en Ecosse, en Irlande, en Espagne et au Sénégal. Les stratégies d'exploitation des navires dans les ports étrangers peuvent évoluer d'une saison à l'autre.

En Nouvelle-Aquitaine, ce sont les ports de La Cotinière et d'Arcachon qui concentrent les plus grands nombres d'unités.

▪ Effectifs de marins 2018 (AGEFOS PME)

Les données présentées tiennent compte du nombre de marins présents comptabilisant au moins un jour de navigation en 2018. Les statistiques de genre de navigation se basent sur la fonction majoritaire dans laquelle le marin aura passé le plus grand nombre de jours en 2018.

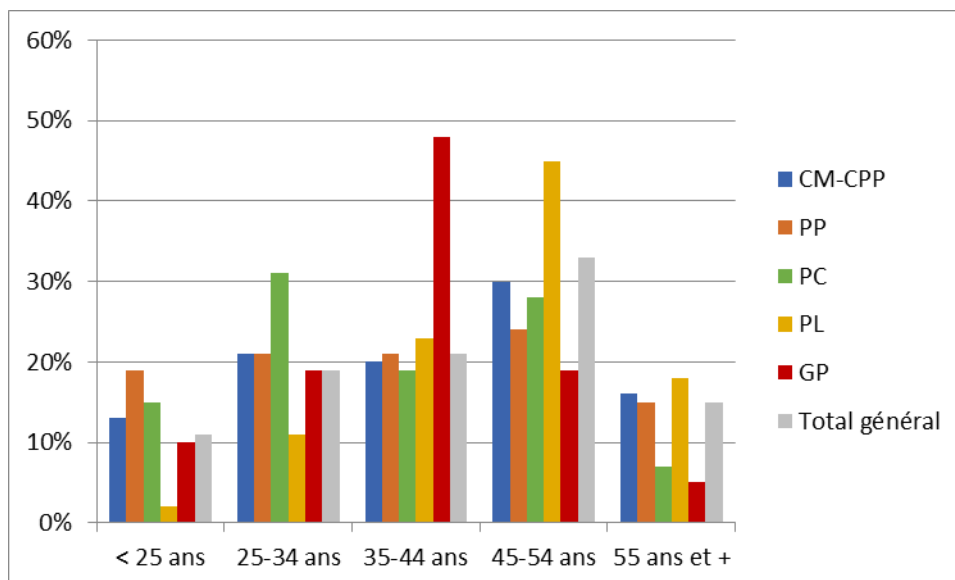
Effectifs marins 2018	GP	PL	PC	PP	Total 1	+ CPP	+ CM	Total général	Rappel 2017	Δ %
AC	2	16	81	156	255	125	430	810	816	-1%
BA	8	940	80	209	1 237	-	7	1 244	1 244	0%
BX	5	9	12	37	63	4	14	81	80	1%
IO	-	8	62	82	152	-	159	311	321	-3%
LR	6	125	64	165	360	25	374	759	773	-2%
MN	-	25	68	168	261	22	801	1 084	1 063	2%
Totaux	21	1 123	367	817	2 328	176	1 785	4 289	4 297	0%

Effectifs des marins par genre de navigation en 2018 (Observatoire Pêche SPP PCM-CM de l'AGEFOS PME)

Légende :

- GP : Grande Pêche
- PL : Pêche au large
- PC : Pêche Côtière
- PP : Petite Pêche
- CPP : Conchyliculture Pêche Petite
- CM : Culture Marine

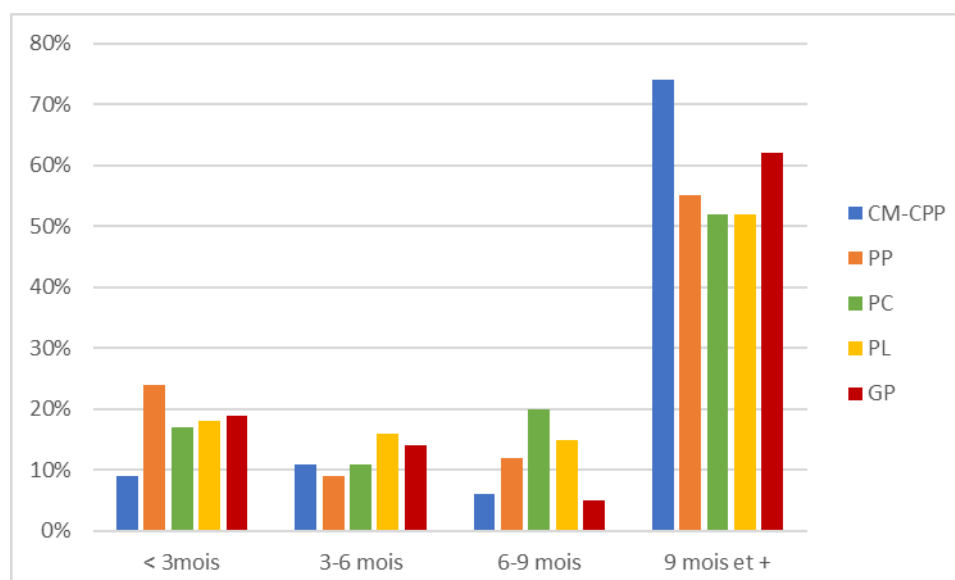
En 2018, 2328 marins ont embarqué sur les navires de pêche professionnels (GP-PP). Le nombre total de marins reste stable.



Pyramide des âges des marins par genre de navigation en 2018 (Observatoire Pêche SPP PCM-CM de l'AGEFOS PME)

Durée de navigation	CM-CPP	PP	PC	PL	GP	Total général
< 3mois	174	4	63	198	199	638
3-6 mois	206	3	40	175	72	496
6-9 mois	122	1	72	165	95	455
9 mois et +	1459	13	192	585	451	2700
Total	1961	21	367	1123	817	4289

Durée de navigation des marins par genre de navigation en 2018 (Observatoire Pêche SPP PCM-CM de l'AGEFOS PME)



Durée de navigation des marins par genre de navigation en 2018 (Observatoire Pêche SPP PCM-CM de l'AGEFOS PME)

Nationalités	Nb embarqués dans la Région (PP à GP)	% effectif
Espagne	610	26%
Portugal	440	19%
Sénégal	20	0,9%
Indonésie	9	0,4%
Autres	25	1,1%
Total	1104	47%

*Part des marins étrangers dans l'effectif général des marins embarqués en Nouvelle-Aquitaine en 2018
(Observatoire Pêche SPP PCM-CM de l'AGEFOS PME)*

Fonctions dominantes	Marins français	Marins étrangers	Total général
Elèves et stagiaires	159	2	161
Fonctions cuisine et service général	2	44	46
Fonctions polyvalentes Pont-machine	449	1	450
Machine : commandement et exécution	88	140	228
Pont : fonctions de commandement et	1 041	172	1 213
Pont : fonctions d'exécution	1 446	745	2 191
Total général	3 185	1 104	4 289

Fonctions dominantes des marins français/étrangers en 2018 (Observatoire Pêche SPP PCM-CM de l'AGEFOS PME)

Tissu socio-économique local

▪ Adhérents aux OP

	Nb de navires avec PME	%
Adhérent à une OP	330	61,6%
Non adhérent à une OP	206	38,4%

Effectifs des navires néo-aquitains ayant une PME adhérents ou non à une OP (2019 ; CRPMEM NA)

La plupart des navires concernés par les espèces soumises à quotas en mer sont adhérents à une OP (330 unités). Cependant, la flotte néo-aquitaine possède une quantité non négligeable de petites unités de moins de 10m travaillant en partie sur des espèces amphihalines dans les milieux estuariens. C'est pourquoi, la part de navires non adhérents à une OP reste importante (206 navires, soit 38.4%).

▪ Prix des carburants (coopératives et entreprises de distribution)

Carburants 2019	Prix Gasoil (€/L)	Δ 2019 / 2018	Prix Super (€/L)	Δ 2019 / 2018
La Rochelle	0.49	+2%	-	-
Oléron	0.51	-2%	-	-
Royan	0.50	+9%	0.49	-4%
Arcachon	0.50	-5%	0.52	-1%
Capbreton	0.55	+3%	0.56	-3%
Saint-Jean-de-Luz/Ciboure	0.54	+2%	0.56	-3%
Moyenne régionale*	0.52	+3%	0.54	-2%

Prix moyens estimés des carburants du premier semestre 2019 (coopératives et entreprise de distribution)

** moyenne simple des prix moyens sans pondération des volumes*

Après 3 années d'augmentations chroniques, parfois massives, des prix du gasoil dans toute la région, la tendance commence à s'améliorer pour certains d'entre eux. Les prix à Arcachon baissent de l'ordre de 4 à 5%. Néanmoins, d'autres ports subissent de nouvelles augmentations du prix du gasoil, comme à Royan (+9%).

Le carburant est une charge considérable pour une entreprise de pêche. Dans ce contexte, récemment, plusieurs pêcheurs se sont dotés d'une nouvelle installation joignant le moteur. Il s'agit d'un **générateur à hydrogène**. A ce stade, les premiers retours sont positifs. Les pionniers estiment une réduction de leur consommation de carburant de l'ordre de 20%. Néanmoins, aucun élément tangible le confirme pour l'instant. Le CRPMEM NA a ainsi lancé le projet **GENHYPECHE** à ce sujet (cf. partie GENHYPECHE).

Productions

Excepté les productions globales des navires néo-aquitains présentées en toute fin de cette partie, les données suivantes ne reflètent seulement qu'une part des productions régionales puisqu'elles ne comprennent que les productions passées sous criées. Les résultats des criées sont donc des indicateurs de l'évolution du secteur mais ne permettent pas pour autant de révéler la situation économique globale de la filière et des entreprises de pêche de la région puisqu'une partie non négligeable des ventes est réalisée en dehors de ces criées, comme à Capbreton et à Royan.

Les résultats des criées intègrent les apports d'autres navires immatriculés à l'extérieur de la région mais ne comprennent pas pour autant tous les débarquements des navires immatriculés en Nouvelle-Aquitaine.

NB : les désignations de vente d'une même espèce ont été regroupées ensemble (par exemple : les ventes sous le nom « bar » et celles sous le nom « bar de ligne » ont été agrégées derrière le nom de « bar » dans les tableaux espèces suivants).

Afin de mieux appréhender les résultats des criées suivants, un indicateur météorologique permet d'avoir une idée des conditions de mer qui peuvent s'exercer et influencer aussi bien favorablement que défavorablement les productions. Cela peut parfois expliquer en partie les plus faibles apports en criées.

Indicateurs	2017	2018	2019
Volumes criées de NA (t)	20 686	17 038	16 784
Nb de jours de "mauvais temps" (6 Bf et +) selon Météo France au Cap Ferret	93	123	73

▪ Les résultats généraux des ventes sous criées de Nouvelle-Aquitaine en 2019

La Nouvelle-Aquitaine compte 5 criées dont les chiffres de productions sont les suivants :

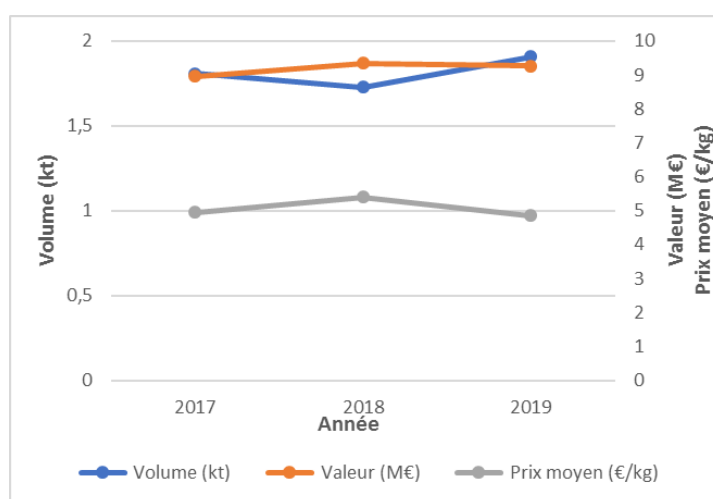
	Volume (t)	Δ 2019 / 2018	Valeur (M€)	Δ	Prix moyen (€/kg)	Δ
La Rochelle	1 908,51	+10,37%	9,26	-0,84%	4,85	-10,22%
La Cotinière	4 111,56	-4,18%	25,07	-4,60%	6,10	-0,44%
Royan	918,15	+0,21%	8,86	-0,43%	9,65	-0,62%
Arcachon	1 346,42	-24,18%	10,86	-13,32%	8,06	+14,33%
Saint-Jean-de-Luz/Ciboure	8 499,59	+2,09%	25,92	-8,28%	3,05	-10,29%
Total	16 784,23	-1,49%	79,97	-6,26%	4,76	-4,84%

Données générales des criées néo-aquitaines 2019 (criées)

▪ **Crée de La Rochelle**

En 2019, la criée de La Rochelle enregistre un volume de **1908.51 tonnes** (+10% par rapport à 2018) de produits de la mer, pour une valeur atteignant **9.26 millions d'euros** (-1%). Mais le prix moyen général régresse, à **4.85 €/kg** (-10%).

Les arrivées de plusieurs navires permettent enfin à la criée et au port d'atteindre un chiffre d'affaires convenable et donne bon espoir pour la suite. Cette année 2019 est marquée par les débarquements des navires « BA », attirés par les cours, mais aussi par les performances des navires locaux. Les ventes de merlu l'attestent. Cependant, tout n'est pas vert. Malgré une nette hausse de productions de coquille Saint-Jacques, les coureauteurs ont débarqué beaucoup moins de volumes pour diverses raisons. Cela se ressent sur les productions de sole et de maigre.



Evolution des ventes à la criée de La Rochelle depuis 2017 (criée)

TOP 5 DES ESPECES en volume (t)				TOP 5 DES ESPECES en valeur (k€)			
1	MERLU	(=)	545,04	1	MERLU	(+2)	1 612,86
2	SEICHE	(=)	277,37	2	SEICHE	(-1)	1 402,21
3	BAR	(+3)	80,67	3	BAR	(-1)	1 165,58
4	MULET PORC	(+3)	68,02	4	SOLE	(+2)	537,57
5	COQUILLE ST JACQUES	(+6)	63,51	5	MAIGRE	(-1)	497,80

Espèces	Volume (t)	Valeur (k€)	Prix moyens (€/kg)	r Volume 2019/2018	r Valeur 2019/2018	r Prix moyen 2019/2018
MERLU	545,04	1 612,86	2,96	89%	1%	1%
SEICHE	277,37	1 402,21	5,06	5%	-12%	-16%
BAR	80,67	1 165,58	14,45	11%	17%	6%
SOLE	34,87	537,57	15,42	-15%	-10%	7%
MAIGRE	55,24	497,80	9,01	-36%	-36%	0%
ENCORNET (CALMAR)	52,40	379,14	7,24	-35%	-48%	-20%
CABILLAUD	58,63	317,24	5,41	-37%	-33%	7%
BAUDROIES	58,31	316,17	5,42	19%	7%	-10%
DORADE ROYALE	21,64	314,84	14,55	-20%	-12%	9%
LANGOUSTINE	26,18	243,36	9,30	7%	4%	-3%
COQUILLE ST JACQUES	63,51	234,63	3,69	100%	95%	-3%
DORADE GRISE	28,43	174,66	6,14	-34%	-31%	4%
SAR	18,85	159,04	8,44	27%	41%	11%

Evolution des indicateurs par espèce entre 2018 et 2019 (criée)

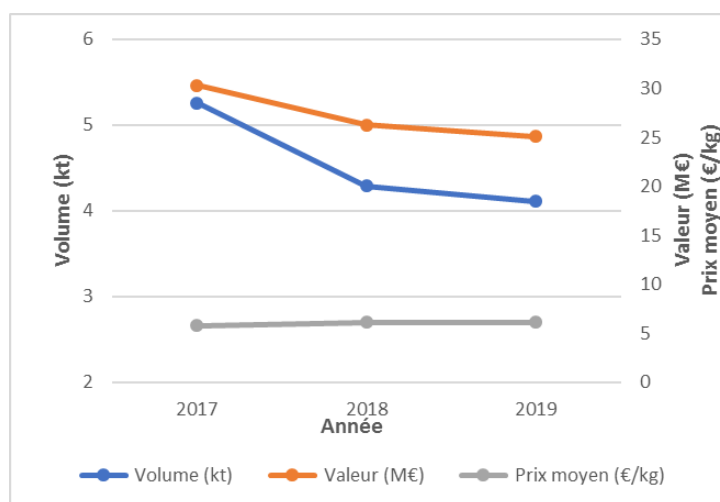
Espèces	Volume (t)	Valeur (k€)	Prix moyens (€/kg)	% valeur totale	% valeur cumulée
MERLU	545,04	1 612,86	2,96	17,41%	17,41%
SEICHE	277,37	1 402,21	5,06	15,14%	32,55%
BAR	80,67	1 165,58	14,45	12,58%	45,14%
SOLE	34,87	537,57	15,42	5,80%	50,94%
MAIGRE	55,24	497,80	9,01	5,37%	56,31%
ENCORNET	52,40	379,14	7,24	4,09%	60,41%
CABILLAUD	58,63	317,24	5,41	3,43%	63,83%
BAUDROIES	58,31	316,17	5,42	3,41%	67,25%
DORADE ROYALE	21,64	314,84	14,55	3,40%	70,64%
LANGOUSTINE	26,18	243,36	9,30	2,63%	73,27%
COQUILLE ST JACQUES	63,51	234,63	3,69	2,53%	75,80%
DORADE GRISE	28,43	174,66	6,14	1,89%	77,69%
SAR	18,85	159,04	8,44	1,72%	79,41%
ROUGET	21,81	151,60	6,95	1,64%	81,04%

Espèces totalisant 80% du CA de la criée de La Rochelle en 2019 (criée)

▪ **Crée de La Cotinière**

En 2019, la criée de La Cotinière enregistre un volume de **4 111.56 tonnes** (-4% par rapport à 2018) de produits de la mer, pour une valeur atteignant **25.07 millions d'euros** (-5%). Mais le prix moyen général reste élevé, de l'ordre de **6.10 €/kg** (-0.4%).

Cette nouvelle baisse des apports s'explique par la multitude d'épiphénomènes peu favorables aux navires comme la météo, mais aussi les pannes et les possibilités de captures atteintes (bar en fin d'année 2019).



Evolution des ventes à la criée de La Cotinière depuis 2017 (crée)

TOP 5 DES ESPECES en volume (t)			TOP 5 DES ESPECES en valeur (M€)		
1	SEICHE (+4)	450,55	1	SOLE (=)	4,69
2	LOTTE (-1)	367,49	2	BAR COMMUN (+1)	3,00
3	MERLU (-1)	343,57	3	LOTTE (-1)	2,44
4	SOLE (-1)	327,79	4	SEICHE (=)	2,12
5	CETEAU (+1)	279,04	5	MAIGRE (=)	1,55

Espèces	Volume (t)	Valeur (k€)	Prix moyens (€/kg)	r Volume 2019/2018	r Valeur 2019/2018	r Prix moyen 2019/2018
SOLE	327,79	4 687,69	14,30	-9%	-4%	5%
BAR COMMUN	218,76	2 997,42	13,70	13%	13%	0%
LOTTE	367,49	2 438,59	6,64	-35%	-30%	8%
SEICHE	450,55	2 117,68	4,70	37%	9%	-20%
MAIGRE	194,11	1 554,94	8,01	-1%	-6%	-5%
ENCORNET	175,66	1 211,06	6,89	13%	-8%	-19%
MERLU	343,57	1 183,49	3,44	-29%	-25%	7%
LANGOUSTINE	90,88	1 120,73	12,33	-4%	-4%	1%
CETEAU	279,04	950,18	3,41	29%	0%	-22%
SAINT PIERRE	38,18	532,47	13,95	-37%	-29%	13%
CARDINE	105,78	461,84	4,37	28%	19%	-7%
MERLAN	133,69	436,24	3,26	10%	46%	32%
COQUILLES ST JACQUES	101,37	380,90	3,76	115%	108%	-3%

Evolution des indicateurs par espèce entre 2018 et 2019 (crée)

Espèces	Volume (t)	Valeur (k€)	Prix moyens (€/kg)	% valeur totale	% valeur cumulée
SOLE	327,79	4 687,69	14,30	18,70%	18,70%
BAR COMMUN	218,76	2 997,42	13,70	11,96%	30,66%
LOTTE	367,49	2 438,59	6,64	9,73%	40,39%
SEICHE	450,55	2 117,68	4,70	8,45%	48,84%
MAIGRE	194,11	1 554,94	8,01	6,20%	55,04%
ENCORNET	175,66	1 211,06	6,89	4,83%	59,87%
MERLU	343,57	1 183,49	3,44	4,72%	64,59%
LANGOUSTINE	90,88	1 120,73	12,33	4,47%	69,06%
CETEAU	279,04	950,18	3,41	3,79%	72,85%
SAINT PIERRE	38,18	532,47	13,95	2,12%	74,98%
CARDINE	105,78	461,84	4,37	1,84%	76,82%
MERLAN	133,69	436,24	3,26	1,74%	78,56%
COQUILLES ST JACQUES	101,37	380,90	3,76	1,52%	80,08%

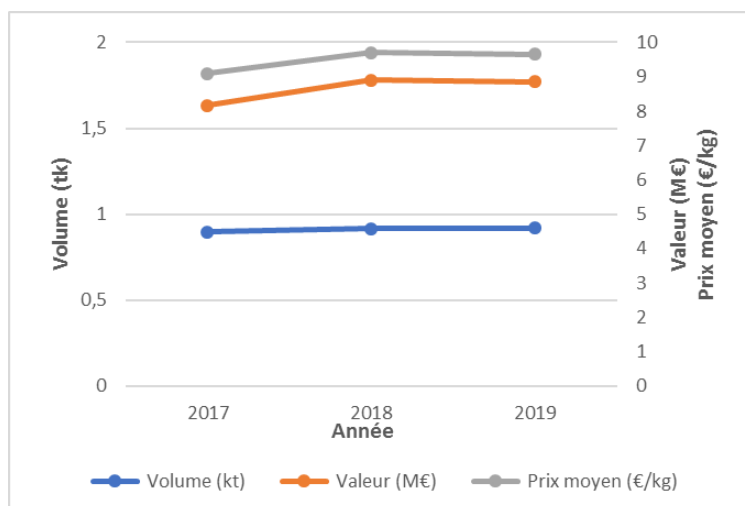
Espèces totalisant 80% du CA de la criée de La Cotinière en 2019 (criée)

2019 a marqué le lancement des travaux **d'extension et de modernisation du port de La Cotinière**. C'est le Département de la Charente-Maritime qui prend en charge ce projet pour « optimiser l'activité économique de la commune de Saint-Pierre d'Oléron dans le respect de l'environnement ». Le projet consiste en la création d'un nouveau bassin de pêche accessible 24h/24 (protégé d'une digue à l'Ouest et équipé de pontons) et la construction d'un terre-plein dont la vocation est d'accueillir une nouvelle halle-à-marée (à laquelle serait adossé un quai de débarquement de 200 mètres de long). Le calendrier des travaux prévoit une mise à disposition du nouvel équipement début 2021. Selon le dossier d'autorisation préfectorale d'extension portuaire, le montant total du projet (conception, réalisation, gros entretien renouvellement sur 20 ans) s'élèverait à près de 62 M€².

² http://www.charente-maritime.gouv.fr/content/download/27880/185096/file/Autorisation_pr%C3%A9fectorale_extension_portuaire_D%C3%A9cembre_2017.pdf

▪ Criée de Royan

En 2019, la criée de Royan enregistre un volume de **918.15 tonnes** (+0.2% par rapport à 2018) de produits de la mer qui se maintient, pour une valeur atteignant **8.86 millions d'euros** (-0.4%). Le chiffre d'affaires se maintient également. Le prix moyen général est de **9.65 €/kg** (-0.6%). Toujours grâce à la vente d'espèces nobles et bien valorisées, il s'agit du **prix moyen le plus élevé des criées de France** !



Evolution des ventes à la criée de Royan depuis 2017 (criée)

TOP 5 DES ESPECES en volume (t)				TOP 5 DES ESPECES en valeur (k€)			
1	SOLE	(=)	246,28	1	SOLE	(=)	3 458,25
2	MAIGRE	(=)	190,44	2	MAIGRE	(=)	1 857,97
3	BAR	(=)	110,00	3	BAR	(=)	1 695,64
4	LOTTE	(=)	83,97	4	LOTTE	(=)	446,16
5	SAR	(+1)	32,57	5	SAR	(=)	276,04

Espèces	Volume (t)	Valeur (k€)	Prix moyens (€/kg)	% valeur totale	% valeur cumulée
SOLE COMMUNE	246,28	3 458,25	14,04	39,02%	39,02%
MAIGRE	190,44	1 857,97	9,76	20,96%	59,99%
BAR COMMUN	110,00	1 695,64	15,41	19,13%	79,12%
LOTTE	83,97	446,16	5,31	5,03%	84,15%
SAR	32,57	276,04	8,47	3,11%	87,27%
BAR MOUCHETE	15,17	135,40	8,92	1,53%	88,80%
CETEAU	26,18	94,64	3,61	1,07%	89,86%
MERLU	27,10	93,12	3,44	1,05%	90,91%

Espèces totalisant 90% du CA de la criée de Royan en 2019 (criée)

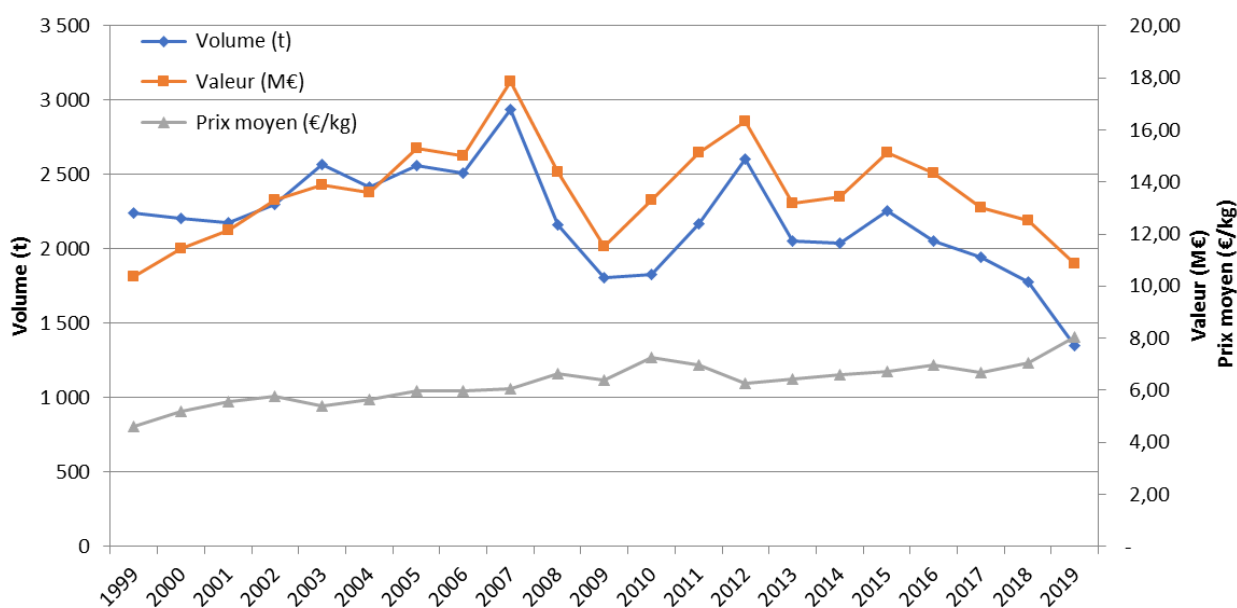
Espèces	Volume (t)	Valeur (k€)	Prix moyens (€/kg)	r Volume 2019/2018	r Valeur 2019/2018	r Prix moyen 2019/2018
SOLE COMMUNE	246,28	3 458,25	14,04	0%	3%	3%
MAIGRE	190,44	1 857,97	9,76	-22%	-22%	0%
BAR COMMUN	110,00	1 695,64	15,41	-3%	4%	8%
LOTTE	83,97	446,16	5,31	68%	84%	10%
SAR	32,57	276,04	8,47	22%	22%	0%
BAR MOUCHETE	15,17	135,40	8,92	38%	25%	-9%
CETEAU	26,18	94,64	3,61	-2%	-21%	-20%
MERLU	27,10	93,12	3,44	-32%	-27%	7%
TURBOT	4,37	88,28	20,19	-38%	-34%	7%
SEICHE	10,05	88,04	8,76	59%	25%	-21%
DORADE ROYALE	4,44	80,56	18,15	9%	27%	17%
SOLE BLONDE	7,37	62,63	8,50	-8%	-12%	-4%
MERLAN	20,39	58,85	2,89	96%	127%	16%

Evolution des indicateurs par espèce entre 2018 et 2019 (cristée)

Ces chiffres démontrent la spécialisation de la cristée royannaise envers 3 espèces phares que sont la sole, le maigre et le bar. Ces 3 espèces capitalisent près de 80% de la valeur totale. On note que le maigre a connu une forte baisse (qui suivait de belles augmentations avec une année 2018 exceptionnelle) de production (-22% par rapport à 2018). La sole reste à la première espèce en termes de volumes et de valeurs.

▪ **Crée d’Arcachon**

En 2019, la crée d’Arcachon enregistre une nouvelle baisse importante de volume : **1 346.42 tonnes** (-24%) de produits de la mer, pour une valeur atteignant tout juste **10.86 millions d’euros** (-13%). Le prix moyen général est de l’ordre de **8.06 €/kg** (+14%). Pour sa quatrième année de baisse consécutive, le volume de l’année 2019 retourne à ses niveaux des années fin 1990. La nouvelle baisse des apports de cette année est en partie liée aux débarquements de plusieurs navires, piliers du port d’Arcachon, **vers la crée de Pasajes**, en Espagne. En effet, les prix de ventes des céphalopodes y sont intéressants pour ces armements.



Evolution des ventes à la crée d’Arcachon depuis 1999 (crée)

TOP 5 DES ESPECES en volumes (t)			TOP 5 DES ESPECES en valeur (k€)				
1	SOLE	(=)	384,99	1	SOLE	(=)	5 343,01
2	MERLU	(=)	155,75	2	BAR	(=)	1 036,11
3	BAR	(+1)	111,69	3	SEICHE	(=)	570,38
4	SEICHE	(-1)	103,98	4	MERLU	(=)	511,77
5	BAUDROIE	(=)	81,66	5	BAUDROIE	(=)	467,67

Espèces	Volume (t)	Valeur (k€)	Prix moyens (€/kg)	% valeur totale	% valeur cumulée
SOLE	384,99	5 343,01	13,88	49,21%	49,21%
BAR	111,69	1 036,11	9,28	9,54%	58,75%
SEICHE	103,98	570,38	5,49	5,25%	64,01%
MERLU	155,75	511,77	3,29	4,71%	68,72%
BAUDROIE	81,66	467,67	5,73	4,31%	73,03%
DORADE ROYALE	21,84	274,52	12,57	2,53%	75,56%
MAIGRE	32,16	269,28	8,37	2,48%	78,04%
SOLE POLE	30,10	264,58	8,79	2,44%	80,47%
DORADE MARBREE	29,27	261,58	8,94	2,41%	82,88%
TURBOT	14,04	243,32	17,33	2,24%	85,12%
SOLE SENEGALAISE	11,79	147,80	12,53	1,36%	86,48%
BARBUE	12,10	143,17	11,84	1,32%	87,80%
THON GERMON	32,11	137,36	4,28	1,27%	89,07%
CALMAR	11,67	113,99	9,77	1,05%	90,12%

Espèces totalisant 90% du CA de la criée d'Arcachon en 2019 (criée)

Espèces	Volume (t)	Valeur (k€)	Prix moyens (€/kg)	r Volume 2019/2018	r Valeur 2019/2018	r Prix moyen 2019/2018
SOLE	384,99	5 343,01	13,88	1%	6%	5%
BAR	111,69	1 036,11	9,28	-28%	-27%	1%
SEICHE	103,98	570,38	5,49	-46%	-52%	-12%
MERLU	155,75	511,77	3,29	-53%	-47%	13%
BAUDROIE	81,66	467,67	5,73	-30%	-20%	15%
DORADE ROYALE	21,84	274,52	12,57	-37%	-33%	6%
MAIGRE	32,16	269,28	8,37	-2%	-11%	-9%
SOLE POLE	30,10	264,58	8,79	-17%	-8%	11%
DORADE MARBREE	29,27	261,58	8,94	-6%	-8%	-2%
TURBOT	14,04	243,32	17,33	61%	62%	1%
SOLE SENEGALAISE	11,79	147,80	12,53	19%	33%	11%
BARBUE	12,10	143,17	11,84	20%	18%	-2%
THON GERMON	32,11	137,36	4,28	87%	46%	-22%

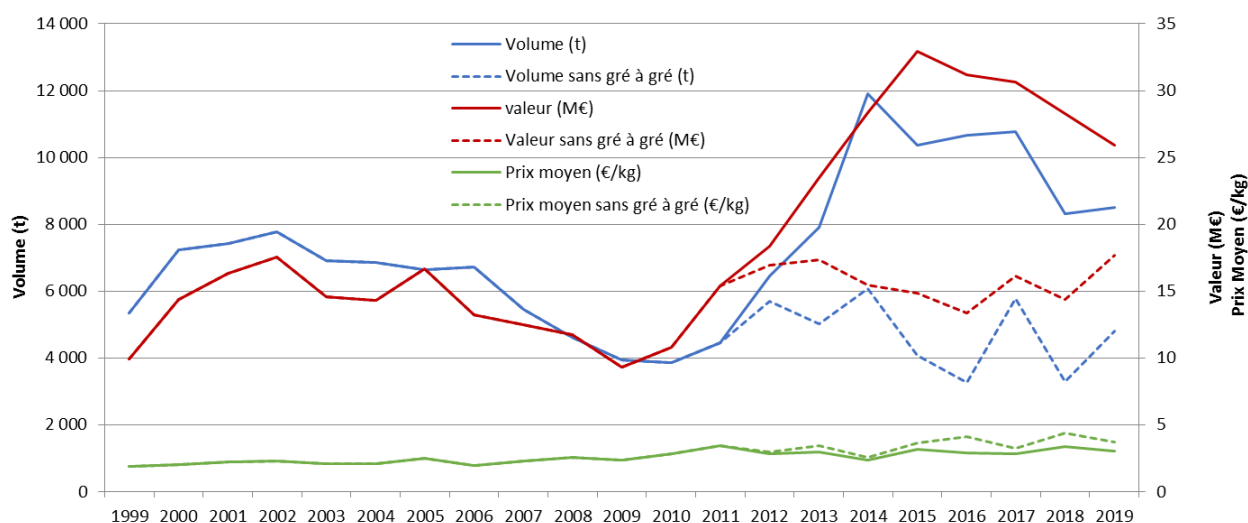
Evolution des indicateurs par espèce entre 2018 et 2019 (criée)

Les baisses de l'ensemble des principales espèces (excepté la sole), aussi bien termes de volumes qu'en valeurs ne donne pas de bons espoirs. En effet, la logique des stratégies de vente des chalutiers arcachonnais vers la criée de Pasajes (motivée par les prix plus hauts) s'ajoute à la fermeture de l'atelier de mareyage de l'OP Pêcheurs d'Aquitaine au milieu de l'année 2019.

- **Crée de Saint-Jean-de-Luz/Ciboure**

En 2019, la crée de Saint-Jean-de-Luz/Ciboure enregistre un volume de **8499.59 tonnes** de produits de la mer en légère hausse par rapport à 2018 (+2%), pour une valeur de **25.92 millions d'euros**, en baisse de -8%. Le prix moyen des produits chute à **3.05 €/kg** (-10%).

Les volumes qui transitent en crée ces dernières années sont en partie liés aux ventes des entreprises en gré-à-gré par des armements hauturiers spécialisés dans la pêche au merlu. La forte baisse de 2018 se confirme malheureusement en 2019. Néanmoins, les pélagiques reprennent des couleurs (sardine, thon rouge et germon), tout comme les céphalopodes (seiche et calamars), toujours privilégiés. Les aléas météorologiques locaux (fortes houles) expliquent aussi ces tonnages.



Evolution des ventes à la crée de Saint-Jean-de-Luz/Ciboure depuis 1999 (crée)

TOP 5 DES ESPECES en volume (t)			TOP 5 DES ESPECES en valeur (M€)				
1	MERLU	(=)	3 813,41	1	MERLU	(=)	12,34
2	SARDINE	(+1)	1 518,78	2	GERMON	(=)	3,99
3	GERMON	(-1)	1 435,16	3	THON ROUGE	(=)	1,80
4	MAQUEREAU	(=)	236,07	4	SOLE	(=)	1,61
5	CHINCHARD JAUNE	(=)	184,67	5	BAR	(=)	0,86

Espèces	Volume (t)	Valeur (k€)	Prix moyens (€/kg)	% valeur totale	% valeur cumulée
MERLU	3 813,41	12 336,20	3,23	47,58%	47,58%
MERLU (de gré à gré)	3 460,67	10 306,90	2,98	39,76%	-
MERLU (sans gré à gré)	352,74	2 029,30	5,75	7,83%	-
GERMON	1 435,16	3 993,94	2,78	15,41%	62,99%
THON ROUGE	173,92	1 801,12	10,36	6,95%	69,94%
SOLE	111,01	1 607,12	14,48	6,20%	76,14%
BAR	88,71	862,65	9,72	3,33%	79,46%
SARDINE	1 518,78	842,93	0,56	3,25%	82,72%
CALMAR	52,77	468,83	8,88	1,81%	84,52%
SEICHE	78,86	320,38	4,06	1,24%	85,76%
MAQUEREAU	236,07	308,21	1,31	1,19%	86,95%
BAUDROIE	36,78	252,99	6,88	0,98%	87,92%
BONITE	40,84	219,01	5,36	0,84%	88,77%
SAUMON	5,62	209,59	37,29	0,81%	89,58%
MAIGRE	21,03	189,88	9,03	0,73%	90,31%

Espèces totalisant 90% du CA de la criée de Saint-Jean-de-Luz/Ciboure en 2019 (criée)

Espèces	Volume (t)	Valeur (k€)	Prix moyens (€/kg)	r Volume 2019/2018	r Valeur 2019/2018	r Prix moyen 2019/2018
MERLU	3 813,41	12 336,20	3,23	-30%	-24%	8%
MERLU (de gré à gré)	3 460,67	10 306,90	2,98	-30%	-25%	8%
MERLU (sans gré à gré)	352,74	2 029,30	5,75	-25%	-21%	5%
GERMON	1 435,16	3 993,94	2,78	56%	45%	-7%
THON ROUGE	173,92	1 801,12	10,36	12%	14%	2%
SOLE	111,01	1 607,12	14,48	-4%	5%	10%
BAR	88,71	862,65	9,72	-14%	-14%	0%
SARDINE	1 518,78	842,93	0,56	376%	150%	-47%
CALMAR	52,77	468,83	8,88	37%	15%	-16%
SEICHE	78,86	320,38	4,06	28%	-11%	-30%
MAQUEREAU	236,07	308,21	1,31	-6%	18%	26%
BAUDROIE	36,78	252,99	6,88	-29%	-29%	0%
BONITE	40,84	219,01	5,36	-6%	1%	7%
SAUMON	5,62	209,59	37,29	55%	38%	-11%
MAIGRE	21,03	189,88	9,03	-53%	-54%	-2%
CHINCHARD JAUNE	184,67	189,30	1,03	10%	49%	37%
ROUGET BARBET	22,06	178,34	8,09	-3%	-12%	-8%

Evolution des indicateurs par espèce entre 2018 et 2019 (criée)

▪ **Productions 2018 des navires aquitains de moins de 10m**

Depuis 2010, afin de pallier au manque d'information sur les captures des navires de moins de 10m, dont la majorité de celles-ci ne passent pas sous criées, le CRPMEM Nouvelle-Aquitaine porte un projet de structuration, avec le soutien des C(I)DPMEM et des OP de la région. Ce projet vise à mieux appréhender les activités et les ressources de la petite pêche côtière et estuarienne. L'organisation de ce suivi socio-économique est réalisée grâce à une étroite collaboration entre les pêcheurs, leurs organisations professionnelles, l'Institut des Milieux Aquatiques (IMA) et les services de l'Administration. De nos jours, il n'est plus financé que par la Région Nouvelle-Aquitaine.

Ce suivi, qui permet de mieux connaître les activités de petite pêche estuarienne de l'Adour et de la Gironde, la petite pêche pratiquée dans le Bassin d'Arcachon, ainsi que les activités de la petite pêche côtière aquitaine, est d'autant plus nécessaire que ces pêcheries sont pour la plupart gérées par un système d'encadrement strict (tels que licences ou plan de gestion). Depuis 2018, les données de captures sont collectées pour les navires charentais de moins de 10m.

Ces activités de pêche, ancestrales, sont également impliquées dans la gestion durable des zones côtières via le développement des Aires Marines Protégées (notamment au sein du réseau Natura 2000 en Mer et en lien avec les Parcs Naturels Marins).

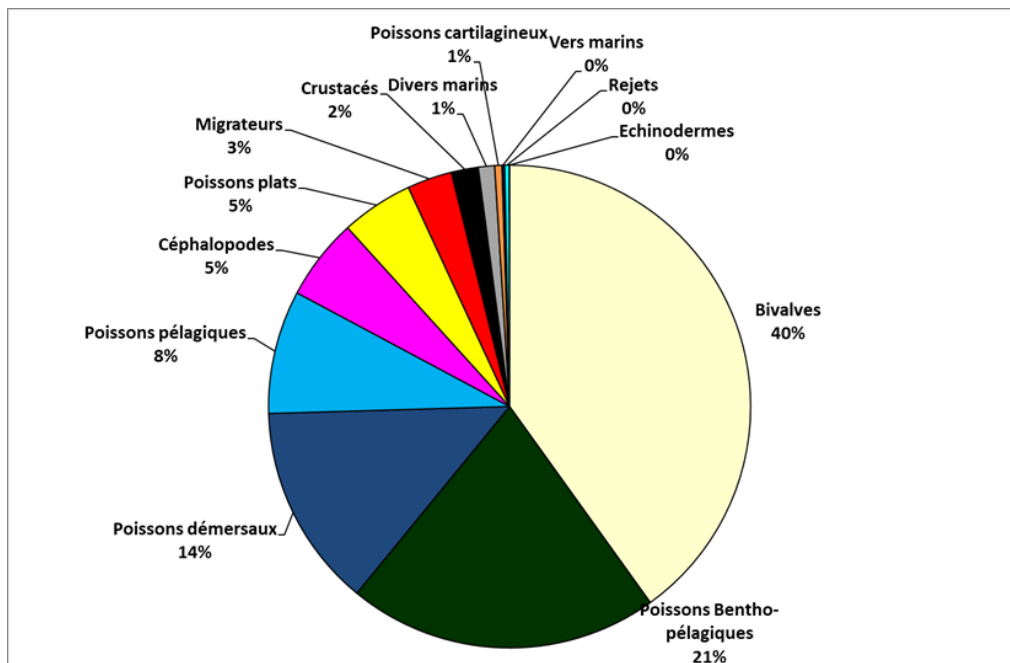
• **En ex-Aquitaine :**

Avec un taux de retour des fiches de pêche d'environ 96.7%, en 2018, on enregistre 1 517 tonnes de captures déclarées par 198 navires (soit 7 navires de moins qu'en 2017). Après la forte baisse de 2018, on note que les débarquements ont augmenté de 13%. Ces fluctuations de productions s'expliquent par les apports de la pêcherie des bivalves (grande dépendance de la palourde du Bassin d'Arcachon), des navires ciblant les céphalopodes et les espèces benthopélagiques, mais aussi par les aléas météorologiques.

Catégories d'espèces	2015	2016	2017	2018	Δ 2017 /2018
Bivalves	580 903	1 025 656	556 385	608 073	9%
Céphalopodes	89 221	93 412	44 784	82 999	85%
Crustacés	48 575	50 523	22 752	27 486	21%
Divers marins	20 867	23 733	19 404	16 524	-15%
Echinodermes	976	0	0	0	
Fluviaux	68	493	291	313	7%
Migrateurs	40 515	35 459	43 112	45 647	6%
Poissons Benthopélagiques	349 364	278 535	250 060	316 279	26%
Poissons cartilagineux	6 046	8 456	7 377	7 346	0%
Poissons démersaux	181 255	190 620	189 319	206 496	9%
Poissons pélagiques	167 203	172 756	135 619	125 377	-8%
Poissons plats	65 675	79 365	73 262	73 232	0%
Rejets	6 128	2 128	415	4 755	1046%
Vers marins	2 899	2 768	2 467	2 715	10%
Non Renseigné	0	0	1 886	211	-89%
Total	1 559 694	1 963 904	1 347 132	1 517 453	13%

Evolution des captures déclarées sur la façade Aquitaine des navires de moins de 10m (taux de retour : 96.7%)

NB : quantités en kg



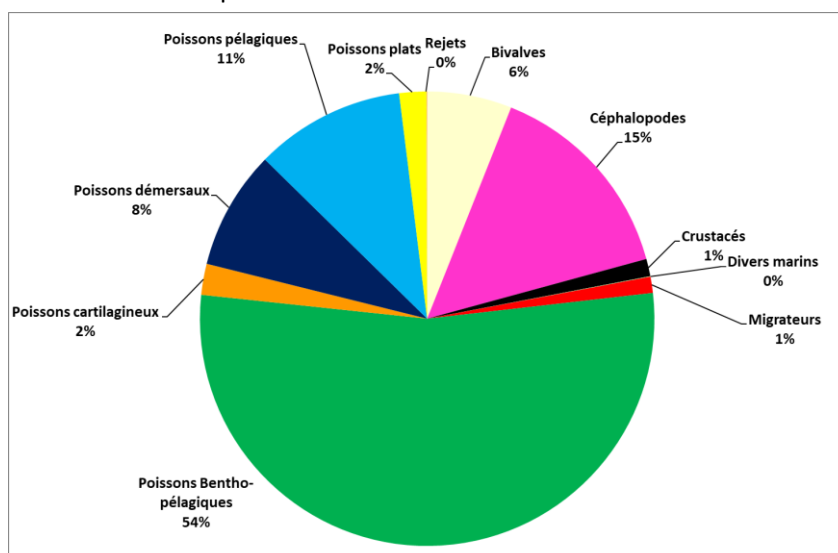
Distribution des captures en Aquitaine par catégorie d'espèces (Taux de retour : 96.7%)

- **En Charente-Maritime :**

En 2018, sur les 98 navires de moins de 10m de Charente-Maritime, le suivi halieutique s'est orienté sur 75 navires (23 navires ne souhaitant pas être intégré à ce suivi). 7 navires charentais n'ont transmis aucune fiche de pêche. Le taux de retour des navires actifs atteint ainsi 84% pour 404 tonnes. Le nombre de marées enregistrées en 2018 est de 471, un ordre de grandeur similaire au quartier de Bayonne. Le volume de marées des navires charentais de moins de 10m représente 17% du volume total de cette catégorie de la flottille de la Nouvelle-Aquitaine.

Catégories d'espèces	2018
Bivalves	24 389
Céphalopodes	59 674
Crustacés	5 009
Divers marins	132
Migrateurs	4 663
Poissons Benthopélagiques	216 528
Poissons cartilagineux	8 937
Poissons démersaux	34 259
Poissons pélagiques	43 217
Poissons plats	7 601
Rejets	235
Espèce illisible	160
Total	404 802

NB : quantités en kg



Distribution des captures en Charente-Maritime par catégorie d'espèces (Taux de retour : 84%)

Le maigre est de loin la première espèce capturée sur les quartiers maritimes de Charente-Maritime en 2018 par les navires de moins de 10m charentais suivis (avec 158 tonnes).

- **Productions 2019 des navires néo-aquitains en dehors de la Nouvelle-Aquitaine**

La collecte de données sur les productions des navires de la région en dehors du territoire est complexe notamment lorsqu'une grande part des productions est réalisée en dehors de l'hexagone. Néanmoins, il est possible de retracer **toutes les ventes effectuées en France via les criées françaises**. En effet, grâce à France AgriMer, nous pouvons retracer les circuits des produits provenant de toute la façade atlantique française et des pays voisins, et ce, jusqu'à leurs ventes par les criées françaises. Le tableau suivant présente ainsi les totaux de productions néo-aquitaines qui ont été vendues par les criées françaises en 2019.

Zones géo. Des débarquements des produits vendus en France hors NA	Criée française sollicitée	Volumes (kg)	Valeurs (€)
Ecosse	Le Guilvinec	4 665,45	15 721,14
Ecosse	Lorient	322 918,00	843 047,76
Bretagne	Le Guilvinec	2 347,37	9 427,09
Pays de la Loire	Les Sables d'Olonne	4 232,20	16 241,40
Espagne	Le Guilvinec	1 164,80	3 797,58
Espagne	Lorient	760,00	3 404,99
Total général		336 087,82	891 639,94

Ventes 2019 sous criée françaises (uniquement) des productions débarquées en dehors de Nouvelle-Aquitaine des navires néo-aquitains (France AgriMer)

Mais il faut savoir qu'une autre part des produits débarqués en dehors de la Nouvelle-Aquitaine par les navires néo-aquitains est directement acheminée vers les criées espagnoles. Mais ces productions ne sont naturellement pas tracées par France AgriMer.